



SEANCE DU 11 décembre 2017

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux du 21 août et du 11 septembre 242
2. Budget 2018 et planification financière 2018-2021 243
3. Développement du postulat de M. Giovanni Cutruzzolà portant sur les travailleurs en fin de droit 271
4. Réponse aux questions suivantes:
 - 4.1 Question de Mme Nancy Multone portant sur les lignes de bus urbain 277
 - 4.1 Question de Mme Nancy Multone portant sur la quantité de déchets 278
 - 4.1 Question de Mme Nancy Multone portant sur le plan directeur de développement de la ville 280
5. Divers 275



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation des procès-verbaux du 21 août et du 11 septembre

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Bonsoir Mmes et MM. les Conseillers Généraux,
En cette date du 11 décembre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la sixième séance du Conseil Général de la législature. Comme vous avez pu le constater, nous ne sommes pas au Théâtre ce soir. Il y avait malheureusement un conflit de dates, et nous avons laissé la priorité à un repas de soutien. Néanmoins, à la fin de la séance, un apéritif vous sera servi afin de clore en beauté cette première année de législature.

En préambule, je souhaiterai saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers Municipaux présents ;
- de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef du Service « Finances & Gestion » ;
- de M. Khaled Hachem, responsable de la salle ;
- de M. Jean-Pierre Posse, secrétaire communal, de M. Simon Schwery
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 10 novembre 2017, le Conseil Général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Comme vous avez certainement pu le constater, un problème informatique a touché l'Extranet du Conseil Général durant plusieurs jours et nous nous en excusons. Il a normalement aujourd'hui été résolu grâce à l'intervention du Service informatique de la commune que nous remercions d'ailleurs pour leur travail. J'ai pris contact avec le service concerné qui m'a donné les explications qui suivent, je cite « depuis la faillite de notre fournisseur de services Internet en 2016, l'E-Groupware du Conseil Général a été racheté à une entreprise Saint-Galloise dont le répondant est très difficilement atteignable. Notre nouveau fournisseur nous a proposé une solution prévue pour la gestion d'un Conseil Municipal qui pourrait être configurée pour répondre aux besoins du Conseil Général. Nous n'avons pas encore de date pour la prise en charge et le début de ce projet mais une nouvelle requête lui a été soumise ». De plus le service informatique a rendez-vous le 10 janvier prochain pour lancer le projet d'une nouvelle solution Extranet.

Lors de la séance du Bureau avec les chefs de groupe, nous avons décidé, que lors de l'appel et uniquement pour cette séance, les Conseillers Généraux appelés se lèveront, ceci afin que chacun puisse enfin mettre un nom sur un visage. Le Bureau vous remercie d'avance pour votre collaboration et cet exercice.

Lors de cette même séance, nous sommes revenus sur la proposition du groupe Alternative pour Monthey de remettre les isolements pour les votes à bulletin secret, le



bureau ainsi que les chefs de groupe ne sont pas favorables à cette proposition pour ne pas attiser un climat de suspicion.

Finalement, j'ai le plaisir de vous annoncer les dates des séances du Conseil Général pour l'année 2018, qui auront lieu au Foyer du Théâtre du Crochetan, sauf avis contraire :

12 mars
11 juin
10 septembre
12 novembre
10 décembre

Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif. Merci donc de vous lever.

Présents : 52 Conseillers Généraux.

Excusés : Gischig Bastien, Grob Tabéa, Orlando Michela, Roserens Pascale, Schaller Flavien, Sneider Baptiste.

Il y a donc 52 Conseillers Généraux présents, 6 Conseillers Généraux excusés, et 2 personnes en retard. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Nous passons à présent à l'approbation des procès-verbaux des séances du 21 août et du 11 septembre 2017. Je salue l'arrivée de M. Landolt nous sommes donc 53.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ?

Les procès-verbaux des séances du 21 août et du 11 septembre 2017 sont donc acceptés à l'unanimité des membres présents.

Je remercie notre secrétaire, Mme Carla Gex, pour son excellent travail. Ces procès-verbaux, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la Ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

2. Budget 2018 et planification financière 2018-2021

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Concernant ce point, le Conseil Municipal a rédigé un message daté du 6 novembre 2017 et figurant à l'intérieur du fascicule « Budget 2018 ». Accompagné de la « Planification financière 2018-2021 », nous avons reçu ce dernier le 10 novembre dernier. Il s'agira de nos documents de référence.

La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers Généraux et j'en profite de remercier ses membres pour leur excellent travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à l'étude du budget et enfin au vote :

- de l'approbation du budget 2018 et si vous autorisez le Conseil Municipal à contracter les emprunts que ce budget implique ;



- du coefficient d'impôts ;et finalement,
- du taux d'indexation.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux chefs de groupe. M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,
Après avoir pris connaissance du budget 2018 ainsi que de la planification financière 2018-2021 et du rapport de la commission de Gestion l'accompagnant, commission que nous remercions au passage pour son travail, nous aimerions vous faire part de quelques points qui ont retenu notre attention. Comme chaque année dans les médias qui font l'actualité régionale, on peut lire et écouter la satisfaction de notre Président et chef des finances concernant comptes et budgets. À ce sujet, nous nous réjouissons que le Grand Conseil, par la Députée et ancienne présidente de la commune de Troistorrens, Mme Marianne Maret, souhaite revoir les critères jugeant la santé financière des communes. Ils semblent ne plus être à même de juger de la réelle santé économique de nos communes, et ce, de l'avis partagé du Gouvernement et des services de l'Etat. Les ratios ne semblent plus être adaptés et pourraient même représenter, toujours selon la motionnaire que je cite, « un oreiller de paresse ou comme la garantie absolue d'une gestion idéale, ne devant en aucun cas être modifiée ».

Nous attendons donc avec une certaine impatience l'évolution de ce dossier et les conséquences que de nouveaux critères de jugement financier pourraient avoir comme influence sur les résultats de notre commune.

Pour rester sur le même plan et afin de parler des perspectives à venir, en page 14 de la planification financière 2018-2021, nous constatons que la marge d'autofinancement qu'il faudrait que nous ayons afin de couvrir tous les investissements voulus, est largement insuffisante au vu de notre marge réelle. Nous nous demandons donc comment la municipalité entend répondre à ses hautes ambitions. Deux solutions et demi semblent s'offrir à nous, bradage du patrimoine de la ville, augmentation d'impôt ou fusion avec Collombey-Muraz qui peut-être, a une marge d'autofinancement suffisamment importante pour nous permettra d'envisager des lendemains chantants !?

Pour le reste, nous interviendrons dans des amendements, plus tard dans le budget. En attendant, nous acceptons l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Raboud. Mme Franz.



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG)*

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, Mmes, MM, chers Collègues,
Notre groupe a analysé avec attention le budget 2018 et la planification financière 2018-2021.

Nous constatons, à l'instar de la CoGest, que nous remercions au passage pour son travail, que le budget 2018 est assez similaire à celui de 2017. A la lecture de ce budget, nous avons eu le plaisir, d'y trouver enfin, quelques investissements répondant aux besoins actuels des Montheysannes et Montheysans, tels que l'agrandissement du home "Les Tilleuls" et la nouvelle caserne des pompiers.

Nous remarquons donc que certaines infrastructures, nommées comme indispensables dans la planification financière 2018-2021, arrivent et exigeront des investissements importants. Alors, même, avec une situation financière saine aujourd'hui, nous sommes conscients de la pression qui sera exercée sur l'état des finances de notre Commune. En effet, la forte augmentation des amortissements liés aux investissements précédents, les investissements conséquents des prochaines années ainsi que des aspects extérieurs tels que le projet fiscal 17, la situation financière du canton du Valais et celle des caisses de pensions, auront une incidence négative sur les finances communales. Cette situation implique donc qu'une priorisation des investissements soit effectuée avec clairvoyance. Si l'on compare les investissements qui ont été effectués ces dernières années et les besoins que nous qualifierions de basiques, c'est surtout s'agissant des priorités fixées par le Conseil Municipal que nous avons des inquiétudes. Par exemple, le foyer de jour était nommé dans les investissements de réflexion mais par contre, le réaménagement et le parking de la Place du Marché à 8'900'000 francs est déjà intégré à la planification ! Il y a des choix que notre groupe ne peut comprendre.

En ce qui concerne les points traités dans le rapport de la commission de Gestion, nous saluons le fait que la commission ait invité le Président Stéphane Coppey, le Municipal Fabrice Thétaz et le Directeur du home Les Tilleuls. Ainsi, les explications données dans le rapport et celles apportées par nos commissaires ont permis au groupe ADG de mieux comprendre ces deux principaux investissements.

Pour ce qui est du compte de fonctionnement 72, traitement des déchets, nous attendons ce soir, tout comme le demande la CoGest, une présentation du budget de ce service autofinancé.

Et, concernant le thème de l'année 2017 de notre commune, l'introduction de la taxe au sac et du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, le groupe ADG considère qu'il est vraiment important que le Conseil Municipal s'interroge sur la signification du refus à l'introduction de ce règlement. Si, comme le dit notre Président de ville dans l'article du Nouvelliste au lendemain du résultat de la votation, la communication doit être améliorée, il paraît également fondamental d'écouter la population montheysanne. Population qui s'est beaucoup exprimée sur la page "Monthey valorise tes déchets" et qui a manifesté son irritation par un non dans les urnes !

Le Conseil se doit donc de rétablir le lien avec les habitants de cette ville et doit s'assurer d'être bien compris ! En effet, nous ne sommes qu'au début de cette législature 2017-2020 et des projets majeurs, tels que, par exemple, le déplacement de la gare AOMC, le Terminal Transport Combiné, devront être expliqués et compris de la population.

C'est pourquoi, nous tenons à relever, ici, le travail accompli par le groupe "Qualité de vie et espace public" qui, par le dialogue et l'écoute des citoyennes et citoyens, mettra déjà en place des mesures concrètes en 2018. Comme, par exemple, pour



le compte traitements du Service animation jeunesse, l'attribution d'un montant alloué pour la création d'un staff "petits jobs" composé de jeunes.

Le groupe Alliance de Gauche ne posera que quelques questions sur ce budget 2018. Nous nous prononcerons pour le maintien du coefficient d'impôt à 1.20 et du barème d'indexation à 160. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Franz. M. Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)*

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président du Conseil Municipal, chères et chers Collègues,

Continuité et stabilité, tels sont les qualificatifs utilisés par la CoGest pour décrire le budget communal 2018. En effet, avec un déficit d'environ 1,6 millions, en hausse de 111'000 francs et une marge d'autofinancement de 10,7 millions, au plus bas depuis 5 ans, la mouture 2018 à de faux airs de budget 2017.

Si les récentes votations communales ont forcé la Municipalité à ajuster les comptes 720 et suivants, pénalisant au passage le résultat final, le PDC a hâte de connaître les conclusions du groupe de travail planchant sur la nouvelle mouture de règlement sur la gestion de déchets et se réjouit d'ores et déjà de voir se concrétiser les promesses de campagne.

La commission de Gestion s'est penchée sur les traitements et les vacations du Conseil Municipal sans en trouver d'entorses aux règles en vigueur. Le choix du sujet, ô combien d'actualité, démontre à lui seul la pertinence de la CoGest. Le groupe DC la remercie pour la qualité de son travail.

Nous acceptons l'entrée en matière, poserons quelques questions lors de la lecture de détail sans toutefois déposer d'amendement et accepterons le budget 2018 tel que proposé. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Woeffray. M. Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance de la planification financière 2018-2021 et du budget 2018. Après le travail de la CoGest que nous remercions et l'analyse effectuée en groupe, nous sommes d'avis que le budget est cohérent et sérieux. Bien entendu prévoir plus de 25 millions d'investissement en moyenne les 4 prochaines années peut paraître illusoire mais nous devons permettre à la municipalité de pouvoir agir rapidement lorsque des dossiers, en suspens depuis trop longtemps, sont enfin débloqués.

La planification financière nous met en garde contre un probable déséquilibre de nos finances, tout comme d'une baisse de notre marge d'autofinancement. Le groupe PLR restera attentif et n'hésitera pas, le cas échéant, à soutenir les ajustements nécessaires. Concernant le taux d'indexation et le coefficient, le groupe PLR suit la proposition de l'exécutif. »



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Chef de groupe. M. le Président de la commission de Gestion

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de Gestion*

Mme La Présidente, MM. les Municipaux, chers et chères Collègues,
La commission de Gestion s'est réunie à 5 reprises pour se pencher sur le budget 2018 de la commune de Monthey et a pu compter sur les explications du Président de la Municipalité, du Conseiller Municipal M. Fabrice Thétaz ainsi que de leurs chefs de services respectifs. En outre, notre commission a eu l'occasion d'adresser plus de 25 questions écrites aux différents services, que je remercie par ailleurs pour leur collaboration. De manière générale, le budget 2018 est sensiblement similaire à celui du précédent exercice. Le déficit prévu s'élève à 1'292'000 francs, et la marge d'autofinancement prévue s'élève à 11'011'000 francs, sous réserve de l'acceptation ce soir des comptes des comptes du service autofinancé des déchets et d'éventuels amendements. Bien que la commune soit dans un cycle d'investissements nécessaires et planifiés, la commission est d'avis qu'il faut demeurer vigilants sur tous les investissements et être conscients de l'impact de ceux-ci sur la dette brute. Cela est à mettre en relation avec notre marge d'autofinancement projetée qui semble fortement en baisse à en croire la planification financière 2018-2021 du Conseil Municipal surtout en cas d'acceptation du projet fiscal 17 – qui devrait remplacer la réforme fiscale des entreprise III dites RIE III. On parle en effet d'une marge d'autofinancement projetée à 6.3 Mio de francs seulement en 2021. Comme à l'accoutumée, nous relevons que les crédits d'investissements nets budgétisés ne tiennent pas compte des potentiels reports dans le temps induit par d'éventuels éléments de procédure administrative. En prévision des résultats du référendum du règlement communal sur les déchets la Cogest a demandé à la Municipalité les chiffres du budget à mettre à jour en cas de refus. Selon les dernières estimations qui vous seront présentées ci-après par la Municipalité l'augmentation de la participation communale (compte n° 720.490.11), de 40'000 francs à 362'000 francs impactera les résultats de la Commune, soit une augmentation de l'excédent de charges de 322'000 francs et une diminution du même montant de marge d'autofinancement. Dès lors, l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élèvera à 1'613'800 francs au lieu de 1'291'800 francs, et la marge d'autofinancement se situera à 10'689'200 francs, au lieu de 11'011'200 francs. Si la CoGest a été informée qu'un éventuel refus signifierait une reprise sensiblement similaire du budget 2017 et impacterait négativement la marge d'autofinancement, l'arrivée du dernier tableau de chiffres ayant été présenté peu avant sa 5^e et dernière séance et étant encore non avalisé par le Conseil Municipal, il n'a pas été possible de faire de rapport détaillé. Cependant, dans son unanimité la CoGest regrette que la Municipalité n'ait pas pu introduire le nouveau règlement dans les temps et l'invite à faire l'autocritique de cet échec. Parmi les éléments importants du budget et sans relire l'intégralité du rapport que vous avez tous reçu, citons notamment le crédit supplémentaire demandé pour l'agrandissement du home des Tilleuls. La CoGest a examiné cette demande en détail. Rappelons au passage qu'il s'agit d'augmenter la quantité de lits disponibles, de sécuriser l'édifice mais aussi d'améliorer la qualité d'accueil et de séjour. En effet, ceci est prévu par la création d'un nouveau bâtiment d'une part, et d'autre part en effectuant un



réaménagement des édifices existant ainsi qu'une mise en conformité aux normes sismiques actuelles. A terme ce sont la création de 45 nouvelles chambres qui permettra l'augmentation de la capacité de 30 lits et améliorera la qualité d'autres chambres se transformant de chambre à deux lits en chambre individuelle. La CoGest s'est aussi inquiétée que cette demande réponde non seulement à un besoin à court terme mais aussi dans le temps. Nous avons aussi porté notre attention à ce que le financement de fonctionnement soit dans les normes d'établissements similaires et que cet investissement n'impacte pas de manière trop importante les tarifs en vigueur. Nous en concluons que bien qu'on puisse regretter que le budget initial soit en deçà de la réalité, tant le prix des chambres en comparaison intercommunal que le besoin réel et futur nous permet de nous prononcer favorablement à l'octroi de ce crédit. Un autre point important de ce budget concernant l'achat de 72 places de parc au parking dit le « Market ». Tout d'abord il convient de resituer cet achat dans son environnement historique, soit celui de la continuité de l'établissement du plan de quartier de l'îlot « Coppet-Trollietta ». L'idée initiale était de réaliser un grand « triple parking » reliant celui du Market à ceux de la Migros et du M-Central. Pour diverses raisons, cette solution n'a pas été réalisée initialement, mais grâce à cette acquisition une solution de gestion commune, avec accès partagés entre les trois parking et visibilité facilitée permettra la mise en valeur de cette zone et notamment des places du M-Central avec un accès piéton routier proche de l'Avenue du Théâtre. En effet, la copropriété va investir de manière importante dans la remise en état du parking et dans le réaménagement du rez-de-chaussée dévolu aux surfaces commerciales. De son côté, la Commune acquerra la jouissance du parking, après rénovation totale, pour un montant de 3'168'000 francs. De ce montant, il convient cependant de déduire 1'000'000 francs de compensation due par les copropriétaires du bâtiment, ce qui abaisse le prix de la place à quelques 30'000 francs l'unité. Pour ces raisons, la CoGest se prononce en faveur de cette demande de crédit. Tenant compte de ce qui précède et sous réserve de la suite donnée aux corrections portées au compte de fonctionnement no 72 par le Conseil Municipal, la commission de Gestion suggère au Conseil Général d'approuver le budget 2018 de la commune de Monthey tel que présenté, de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et d'autoriser le Conseil Municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, ceci à l'unanimité de ses sept membres.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. Je salue l'arrivée de M. David Puipe. Nous sommes donc 54 membres présents. Je passe maintenant la parole à la Municipalité. M. le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, Mmes, MM.,

Beaucoup de choses ont été dites ce soir sur ce budget 2018. J'ai entendu les nombreux remerciements qui ont été faits à la commission de Gestion. C'est une première expérience du budget pour cette nouvelle législature, et je crois que cela a été réalisé d'une main de maître par la Cogest, qui a posé les questions essentielles et je me joins donc aux remerciements. L'excellent Président de la CoGest a résumé tout ce que je voulais dire en introduction, je ne vais donc pas répéter les différents arguments qui ont été mis en évidence. Pour les anciens, vous savez que j'ai l'habitude d'évoquer quelques chiffres en introduction. Je commencerai par parler de ce qui a été dit par M. Caillet-Bois, c'est-à-dire l'adaptation par le Conseil Municipal de notre budget sur les déchets en dernière minute. Pourquoi en dernière minute ? Le Conseil Municipal a officiellement adopté le budget en octobre, nous étions dans l'attente de la votation populaire sur la nouvelle taxe déchet, et par conséquent, nous ne connaissions pas le résultat. Dans un budget nous essayons toujours d'être au plus proche de la réalité. Le Conseil Municipal espérait que le nouveau règlement soit adopté par la population, avec une entrée en fonction le 1^{er} janvier 2018. Cela n'a pas été le cas. Nous avons rectifié le tir, notamment en discutant avec la CoGest. Vous avez reçu sur votre extranet les différents documents nécessaires et la nouvelle mouture du budget 2018. Je citerai uniquement une perte sur exercice de 1'613'000 Mio de francs et une marge d'autofinancement d'un peu plus de 10'680'000 Mio de francs alors que cette marge d'autofinancement était fixée à un peu plus de 11 Mio de francs avant les modifications. Concernant le service des déchets, je tiens à rappeler que ce service doit être autofinancé et qu'il présente, non pas, 12 Mio de francs de fortune, mais une fortune d'un peu plus de 300'000 francs au 31 décembre 2016. Au budget 2018, nouvelle mouture, il est prévu une perte de 300'000 francs ce qui devrait laisser à la fin de l'année 2018 un découvert de 121'000 francs, en tenant compte de la perte cumulée de 2017 et 2018. Oui M. Caillet-Bois et Mme Franz, nous devons prendre acte de ce refus important de la population par rapport à cette modification du règlement. La presse en parle déjà, un bureau de réflexion est déjà mis en place avec trois représentants du comité référendaire et un Municipal par parti. Ce sont 7 personnes qui se réuniront pour la première fois le lundi 18 décembre 2018, pour mettre en place le déroulement des opérations. Nous devons faire vite si nous voulons obtenir au 31 décembre prochain une entrée en force du nouveau règlement pour le 1^{er} janvier 2019. Nous entendons souvent que nous pourrions adopter le règlement plus vite, j'espère que cela sera le cas. Je vous rappelle que le nouveau règlement doit passer chez M. Prix. Ce dernier a analysé les 62 dossiers des communes du Valais romand ensemble. Maintenant nous allons être la seule commune à être analysée. Ensuite, cela devra passer devant vous au Conseil Général, avec possibilité d'une deuxième lecture. Puis, cela devra passer au Conseil d'Etat avec, entre deux, les 60 jours de délais référendaire. Avant l'été, il ne sera mathématiquement pas possible d'adopter ce règlement. J'ai aussi entendu dire que nous pourrions accepter le règlement avec un effet rétroactif. Sans taxe au sac au premier janvier. Je ne vois pas comment nous pourrions demander aux gens combien de sac ils ont utilisés durant les six premiers mois de l'année et leur facturer 1.90 francs. Seuls les nouveaux règlements homologués durant janvier et février sont avec effet rétroactif au 1^{er} janvier mais pour les autres ce ne sera pas le cas. Quant au nouveau groupe de travail, il se posera toutes les questions pertinentes, telles que : taxes au poids ou taxe au sac ? A quel prix ? On nous a reproché de ne pas avoir communiqué, je voudrais rappeler que sur 63



communes, 62 communes n'ont pas du tout communiqué et cela n'a pas posé de problème, c'était peut-être à la Municipalité d'anticiper et de connaître cette particularité montheyenne. Il est vrai que nous avons peut-être communiqué un peu tardivement et de manière non percutante. Nous avons pris note, et comme vous pouvez le constater à la lecture du budget, nous avons augmenté de 10% le temps de travail de notre responsable de la communication. C'est aussi à la Municipalité de revoir son concept, nous en sommes conscients et nous le ferons à l'avenir. Une chose est sûre, c'est que tous les travaux qui seront entrepris par le nouveau groupe de travail ainsi que par le Conseil Municipal seront clairement définis pour que la population puisse voir dans quel sens nous allons, avec tous les tenants et les aboutissements de cette réflexion. Voilà M. Caillet-Bois ce que je pouvais dire.

Vous avez parlé de l'EMS je ne veux pas reprendre vos propos, je crois que votre analyse était parfaitement correcte et justifiée. Vous vous êtes entretenus avec M. Thétaz ainsi qu'avec le directeur du home. Lorsque nous établissons un premier budget, avant une mise au concours, nous tablons sur des chiffres approximatifs. Le canton avait pour habitude de parler de 280'000 francs d'investissement pour la réalisation d'une nouvelle chambre. Nous nous rendons compte qu'en pratique ce n'est pas le cas, et nous ne sommes pas les seuls à voir une différence entre les montants retenus par le canton et le coût réel de construction. C'est donc un nouveau budget raisonnable et qui à mon sens doit être soutenu car il y a un réel besoin sur la commune de Monthey.

Concernant le Market, c'est une structure privée, mais néanmoins, lié à un plan de quartier en force. Nous avons toujours souhaité que le plan de quartier soit réalisé avec une bonne entente entre les propriétaires sans passer par la voie judiciaire. Nous espérons que cela soit le cas, nous n'avons pas encore finalisé les détails de reprise du parking commercial. Nous attendions évidemment cette soirée avec l'acceptation du montant. C'est un montant qui permettra à la collectivité publique d'avoir un parking de qualité au centre-ville, plus accessible à la population pour plus de 700 places et je crois que c'est un pari important pour l'avenir. J'en viendrai aux interventions des différents partis. Je commencerai par vous Mme Franz puisque vous parlez de ce parking et du marché des investissements qui sont projetés de manière variable suivant l'importance des dossiers. Je peux vous dire que ce n'est pas suivant l'importance du dossier mais c'est plutôt suivant l'opportunité. Vous avez parlé du foyer de jour que vous avez mis au calanque grecques selon vous, alors que ce projet de parking a très vite été mis au budget. Certes, il y a toujours une volonté politique autour de la table, après je l'ai dit, il y a des opportunités. Vous avez pu lire dans la presse récemment que grâce au Groupe de l'Alliance de Gauche, nous avons pu reprendre langue et demander s'il y avait une opportunité de mettre un foyer de jour dans ce bâtiment, et M. Thétaz est venu en parallèle, avec une volonté du CMS, de louer certains locaux pour mettre des bureaux dans ce bâtiment. Il nous a paru dès lors tout à fait opportun de relancer la question et nous sommes à bout touchant, en finalisation d'un accord et nous reviendrons devant le Conseil Général du 12 mars prochain pour demander l'achat d'une surface de l'ordre de 250 m² pour bénéficier d'un foyer de jour supplémentaire en complément de celui de la Charmaie sur la commune de Collombey-Muraz avec laquelle nous collaborons. Concernant les investissements, vous l'avez dit Mme Franz, vous êtes satisfaite de voir que la caserne des pompiers et l'EMS sont notamment planifiés pour 2018 pour la réalisation, même si nous sommes toujours dépendants des procédures.



Je rebondis par rapport à votre remarque M. Raboud, concernant le changement de ratio par rapport à la situation financière de la commune, je tiens à vous préciser et à vous rappeler que la situation financière actuelle de la commune de Monthey est excellente. Je ne devrai pas le dire trop fort car systématiquement les responsables du canton me le reproche, et qu'ensuite, lorsque je demande de l'argent au canton, on me rappelle mes propos ! Il suffit de voir les analyses faites sur toutes les communes du Valais nous sommes toujours dans la couleur verte foncée, c'est à dire dans une excellente situation, quel que soit les ratios et les éléments d'analyses fixés par le canton. Si une modification au niveau des ratios devait intervenir, cela se reportera sur toutes les communes. Il est important de le relever, même si nous devons toujours faire attention lorsque nous faisons des analyses de situation, mais je le répète nous bénéficions d'une situation saine. Autre exemple, nous avons récemment eu une discussion entre le Conseil Municipal et la direction d'une grande banque de la place, la banque UBS pour ne pas la citer, et ils nous ont rappelé l'excellente situation financière de la commune de Monthey. Une excellente situation financière qui est nécessaire, et là je vous rejoins, pour assumer la suite des investissements. Il est vrai que nous avons de gros investissements à venir, mais entre nous soit dit, cela fait dix-sept ans que je suis en politique et que j'entends ce discours. M. Woeffray a parlé des modifications législatives qui devraient baisser nos recettes, notamment le projet de modification législative que j'appelle toujours RIE III bis : et bien, nous les anticipons. Nous avons resserré les dépenses supplémentaires. De 2009 à 2014, et je vous renvoie au tableau de la page 8, nous pouvons voir, concernant la marge d'autofinancement, que nous nous situons à environ 11 ou 12 Mio alors qu'en 2015, cette marge est de près de 15 Mio, comme en 2016. Notre marge d'autofinancement augmente, car chaque année nous prenons des mesures pour arriver à une meilleure situation. Nous anticipons donc les modifications législatives qui devraient intervenir en 2020 ou 2021.

Concernant notre fortune de plus de 50 Mio, et notre capacité d'endettement qui est actuellement de 1'800 francs de dette nette par habitant, en tenant compte de la recapitalisation de la caisse de pension. Nous sommes dans une situation extrêmement confortable. Je reste persuadé que durant les prochaines années, nous n'aurons pas besoin de venir en aide à notre caisse de pension. Nous n'aurons pas de dépenses supplémentaires. Vous verrez vraisemblablement qu'au 31 décembre 2017 nous aurons une dette nette par habitant qui sera encore inférieure. Je me retourne vers M. Gay-Des-Combes, il n'opinera pas du chef car il est trop sérieux pour le dire, et qu'il est trop tôt pour en parler, mais vous pouvez voir que nous sommes dans un trend positif qui ne nécessite pas de mesures particulières, si ce n'est de rester attentif par rapport à nos dépenses de fonctionnement. En nous suggérant un bon nombre de remarques au sein des partis, vous démontrez que vous êtes attentifs et nous le sommes également autour de la table du Conseil Municipal. M. Bellwald vous vous êtes exprimé au sujet des investissements qui paraissent illusoire à réaliser, si je me souviens bien de votre terme. Vous faites référence à tous les investissements prévus dans la planification quadriennale que nous vous avons fourni à titre informatif. Rassurez-vous, nous pouvons assumer les investissements. Nous pouvons monter jusqu'à 150 Mio de francs de dettes, et donc assumer tous les projets. Ce système cyclique existe dans toutes les communes. L'année 2018 sera encore assez faible, mais à partir de 2019-2020 et jusqu'à 2026, il y aura de gros investissements, notre commune a besoin d'infrastructures de qualité et ensuite, à partir de 2026-2028, nous repartirons vers une période moins dépensière, sous réserve des procédures.



Voilà Mme la Présidente, Mmes et MM., j'espère que je n'ai pas été trop long, je vous ai fait un petit résumé des différentes interventions. Par rapport au plan quadriennal, j'interviendrai les cas échéant en fin de d'analyse du budget ou quand vous le souhaitez.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. Nous allons donc passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ?

L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant à l'étude du Budget 2018 et de la Planification financière 2018-2021 et du Budget 2018. Nous allons étudier le document de la planification financière, le message du Conseil Municipal, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le tableau des investissements et les commentaires. A chaque fois, le Conseil Général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité. Pour que chaque personne puisse suivre les débats, je vous demanderai de citer systématiquement la page et le numéro de compte. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil Général peut intervenir une seconde fois. La Municipalité répondra et nous étudierons le chapitre suivant. Enfin, nous aurons 3 votes. Je vous demanderai :

- 1) si vous adoptez le budget 2018 ;
- 2) de fixer le coefficient d'impôt ;
- 3) de fixer le taux d'indexation.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux.

Je vous demande de prendre le document

Planification financière 2018 – 2021

Et j'ouvre la discussion de détail. Page 1 à 15.

Est-ce qu'il y a des questions sur l'inventaire des investissements ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons maintenant le document

Budget 2018

Avant de faire défiler les chapitres, lorsqu'il y aura des propositions d'amendements, je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil Général, pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue. Nous commençons avec le

Message du Conseil Municipal au Conseil Général



Pages 6 à 11. Oui Mme Querio.

Intervention de Mme Françoise Querio (ADG)*

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues.

Ma question concerne le point 3.2 en page 9. Recette provenant de la vente des parcelles communales no 862 et 863. Ces parcelles se situant dans le secteur Venise-Plantaud-Marquisat sont en attente depuis quelques années. Ce sujet traité au Conseil Général de décembre 2014, ensuite au budget 2015, et faisant partie du schéma directeur de densification page 23 à 27, nous constatons que la recette est reportée en 2018, et ceci pour un montant de 2'682'000 Mio de francs. Nous nous étonnons quelque peu sur le dénouement de ce projet. Nous posons 2 questions à la Municipalité :

- 1) Quelles sont les raisons du report ?
- 2) Que vont devenir les parcelles à l'avenir ?

Nous vous remercions d'avance pour la réponse à ces questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Querio. M. Le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente. Mme Querio je vous remercie pour votre question, ça me permet d'éclaircir ce dossier qui actuellement traîne à cause de procédures. Ce dossier est cependant devant le Tribunal cantonal. Il y a par contre une évolution au niveau de l'affectation de cette parcelle. C'est un EMS qui devrait venir s'installer. Le groupe Tertianum démontre un intérêt à venir à Monthey. Cet EMS comptera 48 lits, je vous le dis de suite, car vous pourriez dire que c'est une aberration du moment que nous agrandissons notre home. M. Thétaz et le directeur du home ont été pleinement impliqué dans le dossier. Pour une ville comme Monthey, et en sachant qu'aujourd'hui plus de 50 Montheysans sont dans des homes à l'extérieur de notre commune, c'est une construction qui est complémentaire à l'EMS Les Tilleuls de notre commune. Ce bâtiment comprendra un EMS, et plus de 50% de la construction est dévolue à des appartements protégés. C'est une plus-value pour le centre-ville, nous sommes très satisfaits de cette implication, qui a été confirmée par ce groupe qui est connu, qui a passablement de structures en Suisse allemande, mais actuellement en Suisse romande aussi, puisqu'ils ont repris le groupe Boras. Comme je l'ai déjà dit, c'est un complément de nos structures existantes avec plus de 50 emplois au centre-ville. Je dis toujours que nous avons de belles parcelles au centre-ville, nous ne devons pas être pressés de les céder, nous avons assez d'offres de privés pour des constructions de logements. Comme je l'ai dit au début de mon intervention et je terminerai par cela, nous sommes par contre dans l'attente d'une décision du Tribunal cantonal.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. Y a-t-il d'autres questions pour le message du Conseil Municipal au Conseil Général p. 6 à 11 ? Non.

Nous prenons maintenant :

Les résultats

Pages 13 à 17.

Pas de question. Nous prenons maintenant :

Le compte de fonctionnement

Lorsqu'il y aura des propositions d'amendements, je mettrai au vote d'abord la proposition émanant du Conseil Général pour la confronter ensuite à celle de la Municipalité et celle ayant récolté le plus de voix sera retenue.

0 Administration générale

p 19 à 23

Oui M. Dubois.

Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR)*

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, chères et chers Collègues.

Mon intervention concerne le compte 020.301.00 à la page 20.

Après notre première intervention, avec mon collègue de l'Alliance de Gauche, Clément Borgeaud, lors du Conseil Général du 12 juin et notre seconde intervention lors du Conseil Général du 11 septembre, permettez-moi de vous parler à nouveau de communication. Sans refaire tout l'historique des derniers mois, divers éléments ont permis de montrer qu'en matière de communication, la commune est plutôt dans la réaction que dans l'action. Cette stratégie, ou plutôt cette absence de stratégie ne permet pas une transmission efficace de l'information à la population. Nous pouvons par exemple déplorer que l'information de la municipalité concernant le règlement des déchets n'ait été envoyée qu'aux seuls votants, alors que les 6'000 Montheysans qui n'ont pas la citoyenneté étaient également concernés par la question. A la lecture du budget 2018, et cela a été dit par M. le Président nous sommes donc heureux de constater que le pourcentage de la déléguée à la communication a été augmenté de 10 points. Néanmoins, cette petite augmentation ne nous convainc pas. Elle ne suffira certainement pas à établir une vraie stratégie de communication, ce qui ne figure d'ailleurs, sauf erreur de ma part, pas dans le cahier des charges de ce poste. Il est pourtant, à mon sens, toujours aussi primordial pour notre commune de développer sa communication afin de ne plus être confronté aux mêmes difficultés que lors de ces derniers mois et surtout de répondre à une réelle demande des Montheysannes et des Montheysans comme cela a été évoqué par Mme Franz tout à l'heure. En ce sens, ce poste du budget ne me satisfait donc pas. Etant conscient, en tant que membre du législatif, de ne pas avoir la compétence d'établir moi-même les réels besoins nécessaires au développement de cette stratégie, ni de les évaluer, je ne souhaite donc pas proposer d'amendement conséquent ce soir. Néanmoins, je souhaite ardemment que la Municipalité réfléchisse sérieusement à la question lors de



l'année 2018 en évaluant les besoins qui lui seraient nécessaires afin de disposer d'une stratégie de communication concertée, proactive et digne d'une commune de 18'000 habitants. Ceci afin de faire figurer le montant nécessaire au budget 2019. C'est pourquoi, avec le soutien de nos groupes respectifs, nous souhaitons, de manière symbolique, proposer d'amender le compte no 020.301.00 d'un montant de 1 franc en le faisant passer de 386'200 francs à 386'201francs, et j'encourage toutes mes collègues et tous mes collègues qui partagent mon avis sur la nécessité pour la commune de se doter d'une vraie stratégie de communication d'accepter cet amendement. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Dubois. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente. M. Dubois vous commencez presque à me convaincre qu'il faudrait faire un peu plus en matière de communication. Je prends note de votre remarque et je ne me retourne même pas vers mes collègues pour savoir s'ils acceptent le 1 franc supplémentaire, je prends l'initiative et au pire des cas je le sortirai de ma poche, et j'accepte votre proposition.

Trêve de plaisanterie, vous l'avez relevé, nous pouvons toujours nous améliorer et qu'il y a une volonté de la Municipalité en augmentant le taux de travail de la préposée à la communication de 60 à 70%. Cette augmentation sera effective au 1^{er} janvier si vous acceptez le budget. Ensuite, nous allons devoir cibler sur ce que voulons dans la communication. Je cite pour exemple le dernier vote sur les déchets où nous avons mandaté une entreprise professionnelle externe qui nous a coûté un certain montant, et qui a été fortement critiquée par certains d'entre vous. Il est toujours délicat lorsque nous parlons de communication de savoir jusqu'où aller et quand s'arrêter ? Je partage cette fois-ci définitivement votre avis, et je me réjouis de faire un bilan dans trois ans sur notre manière de communiquer.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. Comme la Municipalité a accepté d'augmenter de 1 franc au compte 020.301.00 passant ainsi à 386'201 francs, je vous demande s'il y a des oppositions à cette augmentation de 1 franc ? Oui 1. Y a-t- il des abstentions ? Oui 4.

La proposition de M. Dubois, d'augmenter ce poste de 1 franc est acceptée par 49 voix, 1 voix contre et 4 abstentions. Oui M. Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président la commission de Gestion

Mme la Présidente, j'aimerais revenir sur la page 23 au compte 095.390.11 pour signaler qu'il faudra amender ce compte en fonction de l'acceptation ou pas de la Municipalité dans la présentation des comptes 72 et suivants, car il s'agit d'imputations internes qui ont une influence directe sur la marge d'autofinancement.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Mme la Présidente, pour être très clair, nous vous avons soumis notre nouvelle planification-budget 2018 et M. Caillet-Bois a raison. Tout s'enchaîne par rapport aux modifications, au moment où vous votez en bloc, ce que la Municipalité vous propose, c'est de voter en tenant compte de ce nouveau budget des traitements des déchets et qui a notamment des conséquences sur ce compte.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président, nous continuons avec

- | | |
|------------------------------|-----------|
| 1 Sécurité publique | p 24 à 29 |
| 2 Enseignement et formation | p 30 à 35 |
| 3 Culture, loisirs et cultes | p 36 à 45 |
| 4 Santé | p 46 à 47 |
| 5 Prévoyance sociale | p 48 à 57 |

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Oui Mme Launaz Perrin p 57.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)*

A la lecture du budget 2018, au poste 574.312.01, p.53 chauffage à distance du home les Tilleuls, nous constatons une augmentation de 24'000 francs, liée à une consommation non prévue selon le commentaire p. 138. Ceci nous amène à poser une question écrite qui s'adresse au Conseil communal. L'alinéa 3 du préambule de l'avenant tarifaire au règlement communal sur le chauffage à distance homologué par le Conseil d'Etat le 16 février 2011, stipule, je cite : « Les coûts du chauffage doivent être attractifs et en dessous des coûts de chauffage usuel ».

- 1) Depuis 2015 les prix du mazout et du gaz naturel ont baissé. Une adaptation du tarif du chauffage à distance a-t-elle été faite par la SATOM ?
- 2) Si oui quel est le prix actuel du KWh ?
- 3) La Municipalité a-t-elle contrôlé si le tarif du chauffage à distance est toujours attractif et en dessous des coûts de chauffage usuel ?
- 4) Quel service de la Municipalité a la charge de ce contrôle ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Launaz Perrin. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Si vous le permettez Mme Launaz Perrin, je vous répondrai tout de suite. Premièrement, pour répondre à votre première question, n'oubliez pas que c'est nous qui avons la compétence de fixer les tarifs et non pas la SATOM. Deuxième



chose, c'est une modification du Conseil Municipal mais également du Conseil Général qui passe par une homologation du Conseil d'Etat d'où ma troisième réponse, effectivement si le gaz et le mazout peuvent modifier de jour en jour, de minute en minute, de quart d'heure en quart d'heure plus précisément, c'est une analyse qui doit être faite d'année en année, ou alors, de chaque cinq ans en cinq ans pour savoir si nous adaptons nos tarifs ou pas. Il est important de rappeler que la tarification est voulue par la commune de Monthey et celle de Collombey-Muraz puisque vous savez que ce sont sur ces deux communes que les tarifs sont appliqués. A nous le cas échéant d'adapter, mais avec de justes motifs.

Actuellement, le mazout et le gaz ont tendance à augmenter, il faudra effectivement voir si nous sommes en dessus, puisqu'il était spécifié dans la convention entre SATOM et Monthey d'avoir un prix qui soit attractif, en deçà de la moyenne de ces deux manières de chauffer. Par écrit, nous pourrions vous faire une analyse de la situation du coût de chauffage, que ce soit par mazout ou par gaz et du chauffage à distance, pour voir si nous sommes toujours concurrentiels par rapport aux autres manières de se chauffer. Pour le reste, il vous appartient d'adapter les tarifs ce n'est pas le rôle de la SATOM qui elle applique les tarifs fixés par le Conseil Général.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. Y a-t-il d'autres questions pour la prévoyance sociale p. 48 à 57 ?

6 Trafic	p 58 à 61
7 Environnement	p 62 à 71

M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)*

Cher public, chers Collègues, MM. les Conseillers Municipaux bonsoir,
En rapport au compte 720 relatif aux ordures ménagères, je prierai M. Cottet de nous éclairer quant au détail dudit budget. Notre groupe attend une prévision claire et exhaustive. En effet, le compte en question ne prévoit pas un budget pour les futurs Ecopoints qui doivent être opérationnels selon la directive fédérale en la matière et cela avant l'entrée en vigueur de notre futur prochain règlement. De plus, nous ne voulons pas d'une demande de crédit complémentaire dans ce contexte courant 2018 pour répondre aux obligations de ces équipements.

Comme la citation d'Émile Girardin le dit, "Gouverner, c'est prévoir, ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner" ! Pourquoi n'avez-vous pas tenu compte dans ce budget du tourisme des déchets alors que vous avez parlé de cet aspect à grand renfort au travers des médias ? Dès lors, combien de tonnes de déchets supplémentaires avez-vous prévus dans ce contexte ? Aussi, notre formation politique y a réfléchi et propose une mesure pour cette période de transition afin de pallier à ce tourisme des déchets ! Nous proposons une procédure simple qui consisterait à remettre aux citoyens de notre ville des vignettes à coller sur les sacs noirs, ainsi les sacs noirs de personnes non domiciliés à Monthey pourraient être très rapidement identifiés et le contrôle de ceux-ci par le service serait donc facilité. De plus, en précisant cela



dans les médias, cela devrait mettre en garde les personnes qui pensent pouvoir se débarrasser de leurs déchets en passant chez nous qu'ils encourent une amende et donc faire preuve de prévention. Cette mesure ne devrait pas coûter trop d'argent, a priori, moins que l'avalanche dont vos prédictions nous accablent ! Quelques dizaines de milliers de francs à prévoir également dans ce budget. Dès lors, nous proposons d'amender le compte comme suit :

- Compte 720.310.01 de 6'000 à 60'000 francs, pour la campagne antidéchets à savoir une augmentation de 54'000 francs.

- Compte 720.390.02 de 327'000 francs à 273'000 francs, c'est-à-dire moins 54'000 francs, imputation interne de frais de personnel, ceci en regard des précédents budgets qui étaient inférieur page 65 et 66.

Finalement, nous relevons le fait que selon l'article de l'UVAM parue au dernier trimestre, No 36 de l'UVAM Tribune, les communes valaisannes qui se sont soumises purement et simplement au règlement alors proposé par l'Antenne Région Valais Romand se trouveront en situation d'illégalité dès le 1er janvier 2018 envers les entreprises car leur règlement n'est pas conforme aux règles prescrites dans l'OLED, ce qui nous conforte dans l'idée d'une gestion beaucoup trop légère de ce dossier depuis le début. Pour terminer sur une note positive, nous saluons la formation prochaine du groupe de travail sur le nouveau règlement, qui devra permettre de trouver des solutions spécifiques à la situation monthaysanne. Nous espérons que nos multiples propositions seront examinées avec la bonne volonté de tous, de manière constructive et non par idéologie politique. Je vous remercie de votre attention et finalement je sollicite une interruption de séance.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Concernant l'interruption de séance, il doit y avoir le 1/10^{ème} des membres présents qui doivent se lever pour pouvoir interrompre la séance. Merci.

La séance est interrompue durant 5 minutes.

Nous reprenons. La parole est à la Municipalité pour répondre à la proposition d'amendement.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM., M. Aviolat, je vais passer la parole à M. Cottet puisque vous l'avez interpellé. Juste un rappel d'ordre général au niveau d'Antenne Région par rapport aux infrastructures. Je vous le rappelle, et cela a été dit au moins une cinquantaine de fois et encore pas plus tard que la semaine passée par le Président d'Antenne région, les communes auront deux à trois ans pour mettre en place des structures, en rappelant que nous avons déjà de nombreux points de récoltes de déchets sur la commune. J'en reviens par rapport aux montants de refacturation de frais de personnel, où effectivement, il y avait la volonté d'améliorer la qualité de la nouvelle déchetterie, un ramassage de papiers supplémentaires, donc des aides supplémentaires à la collectivité monthaysanne. Maintenant, si vous souhaitez que nous en restions à ce que nous avons maintenant, et ne pas augmenter le service à la population, ce qui va totalement à l'encontre de ce que nous avons toujours dit, nous prendrons note, en rappelant par contre qu'une telle modification n'a de conséquences que d'un point de vue purement comptable, soit une compensation de compte de refacturation de frais de personnel au compte 602.490.02. Nous nous retrouvons donc aux mêmes



montants ! La proposition que vous présentez n'a donc aucune influence financière, puisque certes nous diminuons les recettes, mais nous diminuons aussi les dépenses, mais nous en prenons note, et nous prenons surtout note que vous ne voulez pas une aide supplémentaire à la population.

Par rapport à l'augmentation des charges, je vous dis tout de suite que le Conseil Municipal n'est pas contre de passer à 60'000 francs, et on vous propose d'accepter le principe. Laissons-nous le temps d'analyser cette idée du macaron. Je vous rappelle que notre règlement permet déjà de sanctionner les personnes qui viennent hors commune déposer un sac de poubelle. Les macarons seront difficiles à contrôler. Autre difficulté : la manière de les distribuer dans les commerces de la ville, tout en donnant la possibilité aux Montheysans de pouvoir acheter ces macarons à l'extérieur de la ville s'ils travaillent à l'extérieur et qu'ils souhaitent faire leurs achats sur leur lieu de travail. Vous voyez qu'il y aura de nombreuses contraintes. Si un Montheysan oublie de mettre le macaron et qu'on devait faire un contrôle et que l'on tombe sur son sac, on ne pourrait pas l'amender puisque le Montheysan paie sa taxe annuelle.

J'en ai parlé avec mes collègues et je vous propose d'accepter cette augmentation de 60'000 francs. En analysant l'opportunité d'avoir des macarons, je ne suis pas sûr que cela ne soit pas un énorme chantier avec un coût important pour en définitive arriver à un résultat moindre. Ce sera plutôt à nous de faire application de notre règlement et à faire en sorte qu'il y ait un contrôle pour nous assurer que nous ne devenons pas, comme nous pouvons le lire dans la presse, la décharge de l'ensemble de la région. Pour le surplus, je passerai la parole à M. Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

M. Aviolat je rebondirai sur vos remarques concernant les Ecopoints. Je vous rappelle qu'ils sont ce qui sont, mais que nous avons douze Ecopoints disséminés sur le territoire communal. Nous récoltons l'aluminium, les boîtes en fer blanc, les appareils électriques, les déchets organiques, les déchets spéciaux, les huiles, les matériaux inertes, le Pet, les pneus, le verre, le vieux bois. Nous allons chercher le papier à domicile. Ce sont des choses que nous pratiquons déjà, et aujourd'hui, je ne sais pas d'où vous sortez cette obligation légale et fédérale ! Cela doit faire partie des légendes urbaines que vous avez proférées. Il n'est écrit à nulle part qu'une commune doit installer des Ecopoints sur son territoire. L'obligation de la commune est de gérer le tri des déchets selon l'Ordonnance fédérale. Organiser des Ecopoints, cela n'existe à nulle part, ou alors vous viendrez me le montrer à la fin de cette séance, car je pense que nous avons déjà assez perdu de temps !

J'aimerais vous dire une autre chose, le débat a eu lieu ici même, et j'espère qu'il aura lieu avec le nouveau groupe de travail qui a été évoqué tout à l'heure.

M. Patrick Fellay qui est ici présent ce soir, siège au comité romand des responsables de voirie, et aujourd'hui l'expérience est unanime. Les communes dont notamment nos voisins vaudois qui y ont organisé de magnifiques déchetteries de quartier il y a une dizaine d'années, il n'y a pas besoin d'aller si loin, allons à Sion et à Sierre, ces communes sont en train de les fermer, parce qu'il y a une telle pollution des déchets et de telles incivilités, et cela devient ingérable, et cela a un coût insupportable. C'est ingérable et plus personne ne récolte les déchets, il faut mettre des « petites mains » derrière pour faire du tri. Nous en avons déjà parlé ici, il y a environ une année, dans les premières prémices de ce sujet.



On l'évoquera tout à l'heure, lorsque je répondrai à la question de Mme Multone, je peux vous dire que nous sommes déjà dans les bons élèves au niveau suisse romand du système de récoltes des déchets, et les gens qui ont mis en route les usines à gaz bien avant nous ne sont pas encore à notre niveau.

Voilà en ce qui concerne les Ecopoints, regardez à Aigle, regardez à Bex, c'est beau, cela flashe, vous avez des quartiers sans surveillance, où il y a le tri d'une dizaine de matériaux que je vous ai évoqué tout à l'heure, mais je peux vous dire qu'en terme opérationnel, c'est une catastrophe ! C'est un sujet que j'avais l'intention d'évoquer avec le nouveau groupe de travail, et cela nous donnera peut-être l'opportunité d'aller rencontrer des collègues d'autres communes, des Municipaux et des gens du terrain.

Concernant l'augmentation de la masse salariale et des prestations, cela a été dit par le Président tout à l'heure, nous souhaitons introduire des mesures d'accompagnement. Nous avons actuellement une deuxième ressource à la déchetterie ; c'est un collaborateur payé par le chômage qui a suivi une formation spécifique puisque c'est aujourd'hui un métier qui est sanctionné par un CFC ou en tout cas par un certificat en Suisse. Nous souhaitons le conserver l'année prochaine car comme nous l'avons dit, en discutant avec les gens, en les accompagnant, en les accueillant, nous arrivons à faire passer un message et je crois que ce n'est pas vous qui allez me dire le contraire, c'est quelque chose que vous préconisez depuis assez longtemps. Nous souhaitons augmenter la fréquence du ramassage, notamment celle des papiers à domicile. Vous savez qu'il n'y a pas beaucoup de commune qui le font. Regardez les habitants de Troistorrents et autres communes, ils ont des moloks destinés à cela, et je peux vous dire que pour les gens de la voirie, c'est une sinécure que de faire le tri, car on retrouve n'importe quoi dans ces containers. La dernière chose évoquée ici à de multiples reprises, c'est le ramassage des déchets verts, je vous ai toujours dit depuis deux ans, que nous attendons aujourd'hui une proposition d'un prestataire privé. Ce prestataire privé est la SATOM ! Vous l'avez souvent dit dans la campagne, que les communes de Massongex et Saint-Maurice ont tout compris et qu'elles font tout juste. Je vous rappelle quand même que ce projet pilote de la Satom a commencé, il y a environ trois ans à la route des Dailles à Monthey. Il y a un container qui a été équipé avec des cartes. Ce projet pilote ne s'est pas fait ni à Saint-Maurice, ni à Massongex, cela s'est fait à Monthey !

M. Fellay et moi-même avons assisté à une dizaine de séances d'un groupe de travail qui siège encore à la SATOM, et je peux vous dire, que nous avons enfin reçu, voici une dizaine de jours, une proposition financière, je vous rappelle que le projet fait à Saint-Maurice et à Massongex est toujours aujourd'hui un projet pilote. L'hypothèse que nous propose la SATOM, c'est un déploiement pour le printemps 2018. Nous allons déployer une série de points de collectes, vous savez que nous avons environ 250 moloks à Monthey, nous allons déployer ce service dans des endroits significatifs lorsqu'il sera opérationnel au niveau de la SATOM et lorsqu'il aura été dûment chiffré. Pour la petite histoire, la commune de Monthey a été à l'origine avec la SATOM pour ce projet pilote. SATOM a choisi Massongex de par sa petite taille pour déployer pendant quatre mois ce système qui fonctionne avec un système de carte avec le même support informatique que la carte MyPlus, et accessoirement avec le même support informatique que l'accès à la déchetterie.

Concernant le tourisme des déchets, vous l'avez dit vous-même lors du dernier débat à Radio Chablais, il y a quelques semaines, que selon vous, vous n'aviez pas remarqué de tourisme significatif en 2013, lorsqu'il y a eu l'obligation chez nos voisins d'outre-Rhône et cela reste extrêmement confidentiel, je le pense



également, car finalement lorsque nous voyons sur le budget d'un ménage, ce que ça va rapporter de tricher. Comme l'a dit le Président, nous avons le règlement de 2006 qui est en vigueur, à l'art. 4 al.3, il est écrit que les personnes qui ne résident pas sur le territoire communal ne sont pas autorisées à faire usage, respectivement à déposer leurs déchets destinés à la collecte. Dans le règlement qui avait été accepté cet été par l'assemblée, l'art.4 al. 3 avait été repris à la virgule près. Nous avons de quoi verbaliser de 50 francs à 10'000 francs en l'occurrence pour ces contrevenants. La police va pouvoir faire son travail. Vous savez que nos agents ne sont pas assermentés, c'est quelque chose qui était prévu dans le règlement que vous avez remis en cause aujourd'hui. Nous avons la base légale, il n'y a rien besoin d'inventer de plus pour verbaliser ou en tout cas contrevenir à ces hypothétiques touristes des déchets. Voilà ce que j'avais à vous dire.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cottet. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente pour avoir éclairci la question auprès de mes collègues concernant l'amendement proposé. Le Conseil Municipal propose d'accepter d'augmenter de 6'000 à 60'000 francs le compte no 720.310.01 en rappelant que cela reste un budget, et que si réellement vous êtes d'accord avec nous, et que cela vous paraît disproportionné et que nous faisons exploser les coûts pour un résultat médiocre, nous n'utiliserons pas ce montant le cas échéant en discussion avec vous.

Par contre, l'autre proposition du compte no 720.390.02 je pense que ce serait donner un mauvais signal à nos concitoyens et concitoyennes en disant que nous n'allons surtout rien faire. Mettons en avant une action qui n'existait pas avant ou qui doit être améliorée, on l'a dit, cela se fera dans les 2 ou 3 prochaines années mais c'est un élément important, et ce d'autant plus que contrairement cela ne changera strictement rien, de surcroît ce serait un mauvais signe qui n'a aucune conséquence financière. Merci à toutes et à tous.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. Est-ce que le Président de la commission de Gestion souhaite prendre la parole ? M. Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de Gestion

Juste un mot pour dire que nous avons débattu en commission de Gestion, et comme déjà dit précédemment nous n'avons pas eu l'occasion d'avoir pu obtenir les propositions de manière définitives du Conseil Municipal. Nous allons laisser libre arbitre à chacun des membres de la commission de Gestion de voter comme il le souhaite.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Caillet-Bois. M. Aviolat, souhaitez-vous maintenir vos amendements ?

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)

Nous allons suivre ce qui a été proposé par M. le Président dans le sens que nous ne touchons pas au compte no 720.390.02, par contre nous acceptons de passer le compte no 720.310.01 de 6'000 francs à 60'000 francs.

D'autre part, M. Cottet, je vous entends, néanmoins, lorsque vous m'indiquez que vous allez déployer quelque chose au mois de mars par rapport à un projet pilote avec SATOM, je pense que cela va avoir un coût et qu'il serait bien de budgétiser. N'ayant pas connaissance de ces chiffres, je vous laisse cette appréciation. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Aviolat. M. Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Mme la Présidente, j'aimerais redemander une interruption de séance, maintenant que nous avons tous les éléments pour se prononcer.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Très bien, alors je demande aux personnes qui souhaitent une suspension de séance de se lever. Très bien ! Suspension de séance de 5 minutes.

Intervention de Mme Franz (ADG)

Mme la Présidente, je voulais juste dire que nous suivons la proposition de la Municipalité, ou plutôt nous avons eu la même idée, c'est-à-dire d'augmenter le compte pour la campagne anti déchets à 60'000 francs, et nous proposons au groupe de travail de réfléchir à une solution et de trouver une proposition adéquate en fonction de ce qui se passera au 1^{er} janvier 2018.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Franz. M. Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Mme la Présidente. Le groupe PLR va aussi accepter la version de la Municipalité. Nous pensons que les macarons ne sont pas une bonne idée. Le groupe de travail devra faire son travail et si ce groupe de travail trouve une bonne



idée, nous nous réjouissons qu'il ait quelques moyens pour le faire, mais nous ne voulons pas entrer dans une administration avec des macarons qui pourraient se décoller, avec du trafic de macarons qui pourrait se créer etc. Je pense que nous n'avons pas le temps en 20 jours de mettre en place cela. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Bellwald. M. Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Mme la Présidente. Le groupe DC est très partagé sur la question. Une partie acceptera tout de même cet amendement, et tout comme le PLR, nous sommes contre la vignette pour les mêmes raisons.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Woeffray. M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)

J'avais mis un point par rapport aux vignettes. L'idée n'était pas de faire une usine à gaz, M. Cottet, mais compte tenu que nous allons bientôt recevoir prochainement une facture notamment pour la taxe, l'idée était d'envoyer un certain nombre de vignettes aux citoyens de la ville pour pouvoir permettre justement l'entrée et la mise en place de cette proposition. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Aviolat. M. Cottet vous souhaitez réagir ? Non.
Nous allons donc voter sur le compte 720.310.01. Comme la Municipalité a accepté la proposition du groupe Alternative pour Monthey d'augmenter de 54'000 francs ce compte, je vous demande s'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

La proposition du groupe Alternative pour Monthey d'augmenter ce poste à 60'000 francs est accepté par 39 voix pour et 15 abstentions.

Y a-t-il d'autres questions concernant la partie sur l'environnement ? Oui M. Raboud page 67.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues,
Mon intervention concerne le point 750 amendement Rhône. En vertu de la Loi sur l'aménagement des cours d'eau datant du 15 mars 2007, article 9 ; « Obligations



du propriétaire », alinéa 1 : L'aménagement et l'entretien des cours d'eau incombent : a) au canton pour le Rhône et le Lac Léman, le Groupe de l'Alternative pour Monthey demande à ce que ce poste de coût soit ramené à 0.

Oui, le canton est propriétaire du Rhône, et comme tout propriétaire, il doit prendre en charge l'entretien de son bien et, est responsable des dégâts qu'il pourrait causer. Cette certitude s'appuie bien entendu sur nos lois cantonales et fédérales, base légale et application qui nous ont été confirmés dans leurs interprétations par l'arrêt du Tribunal Fédéral Pitteloud du 28 juin dernier. Dans l'arrêt précité, Albert Pitteloud, député UDC, contre l'Etat du Valais stipule que le Tribunal Fédéral a considéré que l'Etat du Valais était responsable, en tant que propriétaire du Rhône, des dégâts causés par le fleuve. Il s'agit d'un arrêt de principe dont la publication officielle a été décidée par la Cour qui a jugé vu son importance pratique et juridique. En particulier, dans son considérant 4.2, le Tribunal Fédéral constate que l'Etat du Valais exerce sa souveraineté sur le Rhône, qui fait partie du domaine public du canton et non des communes. « Cette souveraineté est de nature à engager la responsabilité du canton en vertu de l'art. 679 CC. » Cette décision étant basée sur une loi fédérale, une loi cantonale ne peut pas supprimer cette responsabilité, à moins que le canton du Valais ne renonce à sa souveraineté sur le Rhône, ce que probablement aucun valaisan ne souhaite. Un tel abandon serait sans doute contraire à la notion d'Etat dont se revendique à juste titre le canton du Valais. Le canton est donc responsable en tant que propriétaire d'entretenir correctement le Rhône. Cette tâche n'incombe ni aux entreprises, ni aux communes, ni aux chemins de fer, ni à quiconque d'autre que le Canton lui seul. En cas de dégâts dus à des débordements éventuels, là encore, la responsabilité serait celle du canton. De façon imagée et afin de bien comprendre la situation ; le canton veut faire payer à ses voisins la rénovation de sa maison, car elle menace de s'effondrer sur la leur. À cette vision, nous répondons un grand non. Durant la dernière décennie, le canton a rétabli ses finances au détriment des communes. Pour les plus expérimentés de ce Conseil et nos municipaux, cette constatation n'est plus à démontrer, tant les frais liés sont nombreux et importants. Cette décharge de coûts pour le Rhône et sa correction, poursuit et amplifie cette tendance. Elle a comme autre conséquence fâcheuse de défaire de façon indirecte la péréquation intercommunale. Finalement, elle contribue à l'enchevêtrement des tâches. Les communes vont se retrouver dans une situation financière difficile alors qu'elles n'ont pas le moindre mot à dire sur les travaux réalisés. Bref, vous l'aurez compris, il est temps selon nous que la commune prenne son bâton de pèlerin, et aille rappeler à nos édiles cantonaux qu'il n'est pas de notre ressort, de financer le Rhône, mais qu'il est seulement et uniquement, du leur. Les faits sont avérés, indiscutables et la loi nous couvre, reste à trouver la volonté et le courage politique de le faire. Je vous demande donc, chers Collègues et élus montheyens, de ramener le poste 750 à 0, afin de corriger cette erreur. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Raboud. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente. M. Raboud, je vous demanderai de lire une fois de plus la comptabilité. Effectivement, c'est le canton qui s'occupe de l'entretien des berges par rapport à la correction du Rhône. Il y a une participation infime pour la



commune de Monthey, nous sommes de l'ordre d'environ 500'000 francs. Je rappellerai que c'est un bon échange de procédés, nous avons tout intérêt à accepter ce système pour la commune de Monthey, Je vous rappellerai que la Vièze appartient à la commune de Monthey. Et si nous partons sur votre réflexion, le réaménagement de la Vièze devrait être pris en charge dans sa totalité par la commune de Monthey. Or le canton assume pour l'instant plus de 80% des coûts urgents que nous avons réalisés, et par la suite nous espérons 67 à 70% des coûts d'intervention, à savoir que nous sommes entre 13 et 15 Mio d'investissement pour l'aménagement de la Vièze. Surtout n'allons pas toucher à cela, car nous allons payer beaucoup plus pour la Vièze. Si chacun garde son cours d'eau, et que nous participons pas à la correction du Rhône, évidemment que le canton ne va participer à l'aménagement de la Vièze. Personnellement, je préfère la variante actuelle.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. M. le Président de la commission de Gestion, souhaitez-vous prendre la parole ? Non. M. Raboud souhaitez-vous maintenir votre amendement ?

Intervention de M. Raboud (APM)

Fort de ce constat et des chiffres qui ont été apportés, c'est vrai que ce n'est peut-être pas bon de montrer les muscles au canton, vu que nous en avons moins que lui, je retire mon amendement et nous lui ferons la guerre une autre fois.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Raboud.

Nous sommes toujours à environnement	p 62 à 71
8 Economie publique	p 72 à 78
9 Finances et impôts	p 79 à 83

Nous avons terminé avec le compte de fonctionnement. Nous prenons maintenant :

Le compte des investissements

0 Administration générale	p 85 à 86
1 Sécurité publique	p 87 à 88
2 Enseignement et formation	p 89 à 90
3 Culture, loisirs et culte	p 91 à 94

Oui M. Luisier.

Intervention de M. Dominique Luisier (ADG)*

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues,



Ma question porte sur le compte 330.501.03 page 92 « Aménagement du parc de la Torma ».

A la lecture du commentaire de ce compte nous découvrons la volonté de donner une nouvelle dynamique au parc de la Torma, par le projet d'y faire des aménagements. Nous soutenons cette volonté, ce parc offrant une très belle vue sur notre ville et les alpes vaudoises mais également un cadre de verdure apaisant tout en étant un lieu de mémoire. Mais si nous voulons dépasser l'intention et réellement dynamiser ce parc, il nous paraît important de prendre en compte le manque de visibilité autant géographique qu'évènementiel et l'accès peu sécurisé de ce dernier. Nous demandons donc, qu'outre l'installation de ces bâches pour la création d'exposition temporaire, une réflexion plus large soit engagée concernant ce parc, sa vocation et son utilisation. De plus, un agenda des événements qui y auront lieu est-il déjà prévu ? Et si oui quand et comment l'information sera-t-elle diffusée ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Luisier. M. Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme et Jumelage

Merci pour votre question. Nous sommes au début de l'aménagement du parc de la Torma, c'est un projet de M. Patrick Fellay, chef du service IME. Il est clair que c'est une chose qui doit être valorisée, nous avons à Monthey un patrimoine culturel extrêmement important et nous devons trouver une cohérence entre tous les sites. Evidemment que c'est un sujet de réflexions que nous allons poursuivre, pour développer une cohérence entre tous ces sites, pour chacun les développer, mais aussi pour tisser un lien entre ces différentes choses. Il y a un projet qui est celui de relier et d'avoir un itinéraire qui part du centre-ville, qui passera au Château et qui aille ensuite jusqu'au quartier culturel de Malévoz. Ce sont des choses qui sont en cours de réflexions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci. M. Cristina. Nous sommes toujours à la section culture, loisirs et culte page 94.

4	Santé	p. 95
5	Prévoyance sociale	p 96 à 97
6	Trafic	p 98 à 101

Intervention de M. David Puipe (PLR)*

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les membres de la Municipalité, estimés Collègues,
Mon intervention concerne le compte n° 620.509.10 en page 99, ainsi que son commentaire en page 144. Je me réjouis qu'un montant concernant la mobilité de notre Place Centrale soit au budget 2018 afin de réduire sa vitesse de traversée à 30km/h. Le 12 juin dernier, je déposais un postulat portant sur la planification des investissements à l'aide des nouvelles technologies. Pouvez-vous indiquer à notre



plénium si le montant de 80'000 francs budgété pour 2018 prend en compte ce postulat, sachant que le but de ce dernier est de répondre à de telles problématiques ? Dans le cas contraire, pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure le postulat déposé sera pris en compte dans une telle étude ? Merci pour votre réponse

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Puipe. M. Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal Infrastructures, Mobilité & Environnement

M. Puipe, je vous confirme que ce montant a été ou sera dépensé d'ici la fin de l'exercice. Il y a deux mois maintenant, nous avons réalisé sur une période d'environ 50 jours, des mesures de consommations des automobilistes montheyens. Cela veut dire que sur la base d'une technique que vous aviez proposée et avec la collaboration de Swisscom, nous avons suivi de manière anonyme toutes les puces GPS respectivement 5G et 4G présentes dans la voiture, les trajets, les vitesses des automobilistes qui entrent et qui sortent de notre ville et ceci aux heures de pointe comme aux heures calmes, le mercredi matin lorsque nous fermons la Place Centrale. Ce sont des données extrêmement précieuses et qui ont été compulsées par un mandataire spécialisé. Il y a quelques semaines, nous avons avec M. Fellay et les collaborateurs de mon service assisté à cette présentation très succincte. Aujourd'hui, nous allons pouvoir utiliser ces données, qui étaient attendues depuis longtemps. En parallèle, nous avons mandaté le bureau Chabbey, qui n'est autre que la personne qui avait par le biais d'un concours créé la place Centrale telle qu'elle est aujourd'hui et notamment l'ellipse, et pour les aménagements les plus récents, « la petite Ceinture » pour une réflexion sur l'aménagement, l'amélioration des équipements et la diminution de vitesse sur la Place Centrale, puisque nous l'avons déjà abordée déjà plusieurs fois au Conseil Général. Le canton est enfin entré en matière pour une réduction à 30km/h, et ce dernier a aussi estimé qu'il valait la peine de prendre en considération le périmètre qui va du giratoire qui se trouve à la hauteur de l'église jusqu'au giratoire qui se trouve à la hauteur du Vieux Pont de Monthey. C'est un ensemble avec les plans de quartier qui sont actuellement en négociation à la hauteur de l'hoirie de Courten et de la boulangerie Chassot. Un dernier fait, qui nous a été annoncé, et qui a été évoqué tout à l'heure par l'un d'entre vous, il y a un projet d'ordre privé pour un partenariat public-privé pour un parking qui sera sous la Place Centrale. C'est quelque chose de concret et intéressant, qui a été soumis cet été à la Municipalité, et nous avons également demandé que ce projet soit aussi inclus dans la même réflexion. Vous l'aurez compris, c'est un tout dans cette réflexion concernant la Place Centrale, il ne s'agit pas uniquement de réduire la vitesse et cela serait facilement possible. Je vous rappelle quand même, même si tout le monde n'est pas d'accord, que depuis la pose des bandes vertes, nous avons reçu les chiffres de la police et du canton et c'est moins 29%. Ce que nous voulons, c'est une cohésion dans la réflexion, et nous estimons que la Place Centrale va du giratoire de l'église, jusqu'au giratoire du Vieux Pont au minimum et non seulement pour des sujets spécifiques.



Pour en revenir à votre souci M. Puipe au sujet des nouvelles technologies et d'analyse des flux, c'est quelque chose qui est entre nos mains et que nous venons de recevoir il y a quelques semaines.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cottet. Nous sommes toujours au compte Trafic page 98 à 101.

7	Environnement	p. 102 à 105
8	Economie publique	p. 106 à 109
9	Finances et impôts	p 110

Nous avons terminé avec le compte des investissements. Nous prenons le tableau des investissements p 111 à 117

Nous prenons maintenant les commentaires p 119 à 163

Nous avons terminé avec l'étude du budget 2018. Nous passons au débat final et la parole est au Conseil Général.

Est-ce que le Conseil Municipal souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Je déclare le débat clos.

Nous passons maintenant au vote du budget 2018.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous approuvez le budget 2018 et si vous autorisez le Conseil Municipal de contracter le cas échéant de nouveaux emprunts, je vous demande de vous lever.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, y a-t-il des abstentions ? Des refus ? Ce n'est pas le cas.

Le budget 2018 est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au vote sur le coefficient d'impôt. Le Conseil Municipal et la commission de Gestion proposent le taux de 1.20. Je soumetts cette proposition au vote.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous acceptez de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous refusez, je vous demande de vous lever. Vous pouvez vous asseoir. Mmes et MM. si vous refusez, je vous prie de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le coefficient d'impôt est donc fixé à 1.20 avec 52 voix pour et deux abstentions.



Nous passons maintenant au vote sur le barème d'indexation. Le Conseil Municipal et la commission de Gestion proposent de maintenir le barème d'indexation à 160. Je sou mets le barème d'indexation au vote.

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, si vous refusez de fixer le barème d'indexation à 160, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le barème d'indexation est accepté à 160 à l'unanimité des membres présents.

Nous passons maintenant au point

3. Développement du postulat de M. Giovanni Cutruzzolà portant sur les travailleurs en fin de droit

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 12 juin 2017. Nous allons procéder de la manière suivante : M. Cutruzzolà va développer son postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore droit de prendre la parole. M. le Conseiller Général Cutruzzolà, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)*

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues,

Nous avons tous un jour ou l'autre, directement ou indirectement, connu quelqu'un touché par le chômage. Cette situation provoque souvent un véritable traumatisme chez la personne touchée ainsi que dans son entourage. Mais lorsque le chômage touche des salariés plus âgés, notamment après la cinquantaine, s'ajoutent au traumatisme la quasi-certitude de ne jamais retrouver un emploi et la perte de tous les acquis parfois durement gagnés au court de la vie active. Pendant longtemps, les communes ont joué un rôle social en intégrant les moins favorisés. Les plus âgés d'entre nous se souviennent sans doute des petits travaux rétribués que l'on donnait à ceux que l'on appelait les pauvres. Aujourd'hui, la pauvreté n'est plus avouable car culpabilisante, surtout si elle est liée au chômage. Je précise encore que l'objet de mon postulat concerne les hommes et les femmes sans distinction.

En 2016, la conférence nationale contre la pauvreté a abouti à une déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Cette déclaration part du constat suivant :

La pauvreté touche en Suisse près de 500 000 personnes. Outre les enfants et les familles monoparentales, ce sont les personnes sans formation post-obligatoire qui constituent un groupe particulièrement vulnérable.

L'objectif retenu pour la prévention et la lutte contre la pauvreté est de renforcer les ressources des personnes menacées ou touchées par la pauvreté, de sorte qu'elles puissent accéder à l'indépendance financière et mener une vie autonome. Comme vous le voyez, si les causes de la pauvreté sont multiples, un facteur aggravant est aussi lié à des postes peu qualifiés et n'offrant pas de possibilité



d'évolution. En conséquence, des mesures de soutien sont déployées dans de nombreux domaines par les assurances sociales, l'aide sociale, l'instruction publique et la formation professionnelle.

Les axes retenus pour ces mesures sont entre autres :

L'intégration professionnelle qui est prépondérante, car les personnes sans qualification professionnelle sont plus touchées par la pauvreté que la moyenne. L'intégration sociale et professionnelle constitue une protection durable contre la pauvreté. Il est donc primordial que les personnes exclues du marché de l'emploi bénéficient de mesures de soutien et d'intégration. Celles prises par les assurances sociales et l'aide sociale jouent à cet égard un rôle important. Il s'agit de les renforcer, de les ajuster les unes aux autres et de les adapter aux problèmes sociaux actuels. Il est tout aussi important que l'économie offre des emplois en conséquence. La Confédération, les cantons, les villes et les communes vont continuer de collaborer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du Programme national contre la pauvreté. Ils prendront part à l'échange de savoir, en élaborant des recommandations pratiques, en encourageant des approches de prévention innovantes et en diffusant les résultats du programme auprès des acteurs qu'ils représentent.

Selon le Seco, toute personne sans travail inscrite depuis plus d'une année auprès d'un office régional de placement (ORP) est considérée comme chômeur de longue durée. En septembre 2017, le Valais comptait 588 chômeurs de longue durée, dont 300 chômeurs de 50 ans et plus et 120 personnes arrivées en fin de droits. Cependant, on estime que ces chiffres ne reflètent pas la réalité. Je cite Travail Suisse dans un article de la Tribune de Genève du 19 avril 2017, qui déclare : *« ...le taux de chômage ne tient pas compte des chômeurs en fin de droit qui sortent des statistiques. Dans les 10 dernières années, la proportion des chômeurs en fin de droit a doublé en Suisse. Actuellement seul un chômeur sur quatre de plus de 50 ans retrouve un travail dans les 6 mois suivant son licenciement... »*

Mon postulat a pour objectif de :

1) redonner une responsabilité sociale à la commune envers ses administrés, car malgré un réseau familial ou social, les personnes dans cette situation sont seules et enfermées dans leurs problèmes. Leur fardeau est le plus souvent causé par un endettement important (privé, fiscal), le renoncement aux soins dentaires par exemple, une situation familiale dégradée, des problèmes de logement à cause des loyers élevés, etc.

2) redonner aux personnes touchées une dignité par le travail car le chômage et le recours à l'aide sociale sont encore fortement stigmatisés dans notre société pour qui le travail est une valeur fondatrice.

De plus, le manque d'argent provoque une dégradation de l'image de la personne et par là une spirale d'isolement social. On ne va pas au théâtre ou dans un lieu public si on n'a pas l'argent pour se payer le coiffeur, des vêtements adaptés, ou tout simplement pour payer un café alors qu'on a de la peine à bien se nourrir.

Éviter de reporter les coûts induits par la perte de l'emploi sur l'aide-sociale. Selon le Seco, un taux élevé de chômage de longue durée peut freiner le développement social et économique d'un pays quand on sait que les perspectives de retrouver un emploi pour les chômeurs de longue durée sont pratiquement nulles. Ainsi, un chômage lié au départ à la situation conjoncturelle, peut devenir structurel et relever le socle de chômage. Le chômage structurel augmente le risque d'être exclu de manière durable du marché du travail, avec comme corollaire une perte du



capital humain en connaissances et productivité. Parallèlement, un taux élevé de chômeurs de longue durée réduit la solidarité de la population active.

Inévitablement, l'acceptation et la confiance de la population dans les institutions publiques s'effritent, ce qui, à son tour, influe sur la stabilité et la légitimation des responsables politiques. Ainsi, le chômage de longue durée est un phénomène qui doit non seulement être pris au sérieux, mais également être évité autant que possible. Dans sa stratégie, le Conseil fédéral a mis au centre de sa réflexion les conditions de travail et la situation des travailleurs de 50 ans et plus sur le marché du travail.

Il a jugé que :

En cas de chômage, ces travailleurs ont du mal à retrouver un emploi et ils sont particulièrement menacés par les restructurations et les licenciements.

Il y a un besoin urgent d'adapter le marché du travail à une population active plus âgée et proportionnellement moins importante en nombre. La priorité est la reconnaissance du potentiel des travailleurs âgés et la promotion de son développement. La répartition du travail tout au long de la vie professionnelle est à repenser, en particulier le moment et les modalités du passage à la retraite. C'est pourquoi le Conseil fédéral juge trois champs d'action comme prioritaires :

- 1) la réinsertion des travailleurs âgés;
- 2) le maintien de l'aptitude au travail et de la motivation à travailler ;
- 3) l'aménagement de la législation sociale.

Aujourd'hui, les chiffres donnés par le CMS montrent qu'à Monthey, ce sont 27 personnes de plus de 50 ans qui pourraient être concernées par cette nouvelle mesure. La commune de Monthey, avec ses 28 services pourrait ainsi théoriquement absorber la totalité de ces personnes pour une durée nécessaire à leur redonner tous leurs droits aux indemnités de chômage.

Cela aurait aussi pour conséquence de diminuer la charge communale en matière d'aide sociale. En effet, dans la directive du canton du Valais, le calcul du budget de l'aide sociale prévoit une répartition 30% - 70% entre commune et canton.

Pour Monthey, la participation à l'aide sociale signifie une charge de 1'300'000 francs au budget 2018. J'en déduis que ce montant pourrait être diminué de près de 150'000 francs si l'on prend comme base de calcul le tableau figurant dans les directives cantonales pour l'aide sociale. On peut raisonnablement considérer que dès l'âge de 50 ans un ménage moyen se compose de deux personnes qui touchent un forfait mensuel de 1'509 francs par ménage. Cela donnerait, pour autant que les 27 personnes en fin de droits vivent en ménage, une estimation de 488'916.- francs par année, soit une participation de la commune de 146'675.- francs. De plus ces travailleurs redeviendraient des consommateurs et des contribuables à tous les niveaux, y compris aux assurances sociales. Cette mesure aurait aussi une influence directe dans l'accès aux soins et la santé des personnes touchées par ce fléau.

Certains services communaux comme la Tonkinelle et les Travaux publics, en collaboration avec le CRTO, offrent déjà la possibilité à des chômeurs de travailler. En se dotant d'un outil innovant permettant la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée et âgés de plus de 50 ans, Monthey pourrait ainsi donner l'exemple et un signal clair aux entreprises quant à leur responsabilité sociale. Cela lui donnerait un moyen efficace de lutter contre la paupérisation d'une frange de sa population, et pourrait encourager les entreprises à prendre elles aussi des mesures allant dans le sens des recommandations de la Confédération. Je pourrais continuer longtemps avec des exemples proches de chez nous. Le dernier



exemple date de mardi dernier où une page entière du Nouvelliste relate le quotidien de nos concitoyens devenus sans-abris après avoir perdu emploi et famille.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, je vous invite à accepter ce postulat qui concerne les chômeurs âgés de plus de 50 ans et en fin de droits. Celui-ci répond aux mesures préconisées dans la déclaration commune des signataires du programme de lutte contre la pauvreté. Je vous demande de donner mandat au Conseil Municipal de revenir vers le Conseil Général avec des propositions qui permettront à notre commune de retrouver une responsabilité sociale envers ses administrés. Le travail plutôt que l'aide sociale : c'est une succession de petits pas qui pourra mener à une multitude de résultats concrets. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cutruzzolà. Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ?
Oui M. Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)*

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Municipaux, chers Collègues, Notre groupe a étudié avec attention le postulat de M. Cutruzzolà. Tout d'abord nous saluons le fait que nous ayons reçu au préalable le texte du postulat ce qui a permis de pouvoir l'étudier en détail. Perdre son travail, se retrouver au chômage, ce sont bien entendu des situations toujours très difficiles pour les personnes qui les vivent ainsi que pour leur entourage. De plus, à partir d'un certain âge la situation devient encore plus compliquée et en ce sens nous rejoignons les préoccupations du postulant. Néanmoins, la proposition faite n'est pas adéquate. Ce qu'on nous demande ici c'est l'instauration d'un quota avec trois critères : habiter Monthey, avoir plus de 50 ans et être en fin de droit. Le but est donc de réserver une place dans tous les services de la commune pour les personnes répondant à ces critères. Bien qu'en apparence louable, cette idée nous semble inapplicable mais surtout incorrecte. Les compétences doivent rester le critère déterminant pour tout engagement. Ensuite, à dossier égal on peut effectivement favoriser certains aspects d'une candidature, comme le lieu d'habitation ou d'autres points qui sont mentionnés dans le postulat, mais cela vient forcément après les compétences. Dans ce sens, nous sommes d'avis que le postulat est déjà partiellement réalisé par le service RH de notre commune. Les services communaux sont très différents notamment au niveau de leur dotation en personnel. Donc dans les petits services le postulat ne pourrait pas s'appliquer. Ensuite jusqu'où souhaitons-nous aller ? on pourrait prévoir un poste pour les jeunes entre 18 et 25 ans par exemple. Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons nous vous invitons à rejeter ce postulat à ce stade. Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Défago, Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Merci Mme la Présidente. Monsieur Cutruzzolà, nous partageons l'entière responsabilité de votre analyse et sommes compatissants à l'égard de tous les chômeurs cinquantenaires



en fin de droit, et pas uniquement. Bien sûr, il nous tient à cœur de donner une responsabilité sociale à la commune envers ses administrés, de redonner aux personnes touchées une dignité par le travail ainsi que d'éviter de reporter les coûts induits par la perte de l'emploi sur l'aide-sociale, je crois que nous tous ici, le souhaitons vivement. Votre démarche se justifie donc, est noble, votre intention est bonne, mais après avoir remué la chose dans tous les sens, il nous est difficile pour ne pas dire impossible, d'imaginer l'application de votre postulat sur le terrain ; quid de la formation, des maîtres d'apprentissage, de l'adaptabilité dans certains services, etc.

Les gens ne sont pas, malheureusement ou heureusement, c'est selon, interchangeables à souhait. Même si votre postulat part d'un bon sentiment, nous ne voulons pas que la Commune ouvre une nouvelle usine à gaz, il y en a assez comme ça. Dans la même veine de votre proposition, nous pourrions parler de la difficulté qu'a déjà la commune à trouver des places de stage pour les personnes au social, alors qu'une directive cantonale rend la chose obligatoire. Même mise en place, votre mesure aurait donc toute la peine du monde à passer l'épreuve du terrain ! Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas votre postulat. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Raboud. M. Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,
La problématique des chômeurs en fin de droit, qu'ils aient plus ou moins de 50 ans préoccupe notre groupe, à l'instar du signataire de ce postulat. Nous saluons le travail de fond réalisé sur la thématique ainsi que la qualité du document transmis. Pourtant, les propositions présentées dans le développement de ce postulat ne nous convainquent pas de leur justesse, de leur pertinence et encore moins de leur efficacité. Le groupe PLR ne veut pas entrer dans une logique de quotas et s'étonne des nombreux raccourcis qu'emprunte la proposition. L'alignement actuel du nombre de postes au nombre de services constitue un pur hasard. Il ne peut nullement justifier la création d'un poste par service. En outre, il est essentiel que chaque cas soit traité individuellement ! Comment pourrait-on s'assurer du bon fonctionnement des services communaux, sans leur permettre d'engager du personnel dûment formé dans le domaine de compétences recherché ? L'exigence fixée par ce postulat nous apparaît trop contraignante pour les services de la Ville, dont l'efficacité et la qualité des prestations doivent prioritairement nous inquiéter. Aussi, le groupe PLR se doit de refuser ce postulat. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre sa politique en matière de gestion des ressources humaines et estimons que la commune de Monthey assume pleinement sa responsabilité sociale au travers de ses engagements.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Bellwald. La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. M. Cutruzzola.



Intervention de M. Gianni Cuttruzzola (ADG)

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, je vous invite à accepter ce postulat qui concerne les chômeurs âgés de plus de 50 ans et en fin de droits. Celui-ci répond aux mesures préconisées dans la déclaration commune des signataires du programme de lutte contre la pauvreté. Je vous demande de donner mandat au Conseil Municipal, de revenir vers le Conseil Général avec des propositions qui permettront à notre commune de retrouver une responsabilité sociale envers ses administrés. Lorsque je parlais de 27 personnes et 28 services concernés, c'est un hasard. Je parlais théoriquement, et je ne demandais pas au Conseil Municipal d'ouvrir au hasard les services à tel ou tel chômeur. Il s'agit de personnes qui ont 50 ans et plus. Les personnes qui ont travaillé durant 30 ans à la raffinerie du Sud-est, ils arriveront en fin de droit la semaine prochaine et passeront un mauvais Noël. C'est cela que visait mon postulat. Je ne désire pas en faire une usine à gaz, j'ai reconnu dans mon postulat tout ce qui se fait déjà au niveau de la ville. Pour répondre à M. Défago qui a dit sauf erreur que nous ne pouvions pas tout faire partout, je tiens à préciser que si je pose la question à Monthey, c'est que parce que j'ai été élu à Monthey, et c'est dans cette ville que j'ai des responsabilités vis-à-vis des personnes qui m'ont élu et qui m'ont donné le mandat de les représenter. Merci pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cuttruzzola. La parole étant en dernier au signataire, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mmes et MM. les Conseillers Généraux, si vous acceptez le postulat de M. Giovanni Cuttruzzola portant sur les travailleurs en fin de droit, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ?

Le postulat de M. Giovanni Cuttruzzola est refusé par 36 voix, 12 oui et 6 abstentions.

Nous passons au point

4. Réponse aux questions de Mme Nancy Multone et de M. Fabrice Caillet-Bois

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Les questions de Mme Multone ont été posées lors de la séance du Conseil Général du 21 août 2017. Celle de M. Fabrice Caillet-Bois, lors de la séance du 11 septembre 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil Général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, M. Cottet.

4.1 Question de Mme Nancy Multone portant sur les lignes du bus urbain

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement



Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers Généraux, chers Collègues,
La question de Mme Multone concernait le chiffre de 22'800 passagers transportés pour le seul mois de mai 2017 concerne-t-il les seules lignes 1 et 2 de Monthey ou également celle de Collombey-Muraz, nettement plus utilisée ?
Quels sont les chiffres mensuels 2016 et 2017 de chacune des deux lignes de Monthey ? Comment ces chiffres sont-ils obtenus et de quoi sont-ils composés ?

Ce chiffre de 22'800 passagers transportés concerne l'ensemble des lignes des bus urbains Monthey–Collombey-Muraz (3 lignes). Le tableau ci-dessous donne les chiffres exacts des passagers transportés par chacune d'elle durant la période allant de janvier 2014 à mai 2017. Nous pouvons constater que les transports effectués sur les 2 lignes montheyssannes, au mois de mai, représentent le 61.3 % du volume total des passagers ce qui, bien qu'inférieur aux 2/3 du volume total 66 %, n'en demeure pas moins un excellent résultat si nous tenons compte du fait que la ligne de bus urbain de Collombey-Muraz est fortement utilisée par les écoliers dans le cadre de leur changement de site scolaire qui est planifié durant les cours.

Quels sont les chiffres mensuels 2016 et 2017 de chacune des deux lignes de Monthey ?

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la fréquentation des 2 lignes de bus urbain de Monthey durant la période de janvier 2016 à octobre 2017. Nous pouvons constater que la fréquentation est restée stable malgré quelques fluctuations dues, pour une part, aux travaux du centre-ville et, d'autre part, aux vacances estivales. A ce jour, et pour cette période, la fréquentation moyenne est de 12'661 passagers par mois, elle se situe à 13'474 passagers pour le mois d'octobre 2017, le mois de mai 2017 ayant représenté un pic à 13'999 passagers.

Vous demandiez également comment ces chiffres sont-ils obtenus et de quoi sont-ils composés ?

Je vous avais déjà répondu en live ici même lors du Conseil Général. Les chiffres mentionnés ci-dessus sont fournis par le transporteur mandataire, soit la société CarPostal. Ils sont obtenus par comptage électronique des montées et descente des bus équipés de cellules électroniques de contrôle. Les montées et descentes sont comptabilisées par ligne, arrêt et trajet à l'exemple des figures 3 et 4 suivantes.

En conclusion, le volume des passagers transportés par le bus urbain de Monthey représente un peu moins du 2/3 du total des passagers transportés par le réseau bus urbain en général. Le volume est relativement stable, mais mérite d'être contrôlé durant les prochains mois, soit sans travaux majeur en ville de Monthey.

Je crois que nous l'avons déjà abordé ici, d'ailleurs ce soir vous avez accepté le 1/12^e du budget, nous l'avons évoqué lors des séances du Conseil Général de cet été, c'est le déploiement du bus urbain d'agglomération à partir de fin 2018. Vous savez que les horaires basculent au 1^{er} décembre de chaque année.

Je ne vais pas tout vous rappeler, mais il y aura une adaptation sensible de la desserte au niveau de l'agglomération. Concernant les Montheyssans, il y aura un nouveau tracé en direction des Ilettes, cela avait été souhaité il y a environ une année et demi. Il y aura une amélioration de la desserte du côté d'Aigle, de la gare et du OEB ferroviaire d'Aigle, également un renforcement des correspondances du côté de Monthey gare. Pour cinq lignes, il y aura une division par deux des temps, ce qui veut dire que les trajets vont passer de l'heure à la demie heure, et respectivement de la demie heure au quart d'heure. Il y aura aussi l'introduction de ce qui est appelé maintenant un bus « agile », ce qui veut dire un trajet avec des



arrêts sur demande avec notamment une densification sur le coteau de Choëx, des arrêts qui n'étaient pas ou mal desservi à Monthey, nous allons pouvoir introduire. Je ne sais plus le chiffre, mais sauf erreur, 10 ou 11 arrêts supplémentaires. Ces arrêts ne vont pas forcément péjorer l'ensemble de la ligne car les gens pourront descendre et monter sur appel. Il y aura également une desserte du week-end avec ce système de bus « agile ».

Cela va étoffer et renforcer cette attractivité. Voilà ce que j'avais à vous préciser sur ces questions posées lors de la séance du Conseil Général du 21 août dernier.

4.2 Question de Mme Nancy Multone portant sur la quantité de déchets

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

La deuxième question concernait le volume des déchets. Vous nous demandiez en pourcentage la quantité de déchets à Monthey et la deuxième était comment ce résultat était-il obtenu ?

Sur le plan suisse, la notion de taux de recyclage est sujette à de nombreuses interprétations et c'est un sujet qui est évidemment très politisé. Il y a lieu de déterminer à quelle étape du processus de prise en charge il faut considérer les quantités déterminantes des déchets. Il y a plusieurs méthodes:

A) Il peut s'agir des tonnages effectivement triés par les citoyens et récoltés par les communes, c'est une obligation à laquelle je faisais allusion toute à l'heure à M. Aviolat, cela est vraiment ancré dans la loi, il y a une obligation pour les communes de récolter les déchets, un privé ne peut pas le faire ou ne peut le faire qu'avec l'accord de la Municipalité, avant la livraison au centre de tri. Le résultat comparé au volume total des déchets urbains correspond au « Taux de collecte séparée ».

B) On peut aussi tenir compte des déchets ayant effectivement fait l'objet d'un recyclage, évalués après leur conditionnement dans les installations adéquates. Le résultat obtenu est le « Taux de recyclage » véridique.

La différence entre ces deux taux provient de la qualité du tri réalisé par les citoyens. Il a été observé, lors de la mise en place de la taxe au sac dans certaines régions, des quantités importantes d'indésirables dans les récoltes, soit, par exemple, jusqu'à 10% pour le papier ou 20% pour les déchets verts.

Actuellement, c'est le cas de figure A) qui est utilisé pour qualifier l'efficacité du tri. Le cas de figure B) est difficile à évaluer, notamment pour les petites entités.

A l'échelle d'une commune, il est d'usage de mentionner les quantités triées avant leur arrivée dans les centres de tri, afin de valoriser aussi l'effort consenti par les citoyens. Enfin, il y a lieu de distinguer les termes « recyclage » et « valorisation ».

Le recyclage concerne les déchets qui gardent leurs propriétés et leur usage après un traitement approprié. Un objet recyclé n'a nécessité aucun apport ou minime de matières premières. Le papier et le verre en sont des exemples ordinaires. La valorisation succède au recyclage, elle inclut également les procédés qui permettent de transformer la matière pour produire une plus-value écologique. La production de chaleur en est une application. Concernant le calcul du taux de recyclage, il existe ainsi plusieurs interprétations relatives à la part des déchets que nous voulons analyser. Il peut s'agir de tous ceux triés par le citoyen, de ceux qui sont valorisés au sens ci-dessus ou ceux qui disposent d'une filière de recyclage. Pour mémoire, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. Aviolat, la commune de Monthey prend aujourd'hui en charge, séparément des ordures ménagères incinérables, l'aluminium, les boîtes en fer blanc, appareils électriques, déchets organiques,



déchets spéciaux des ménages, encombrants, ferraille, huile, matériaux inertes, papier et carton, plastique PET, pneus, verre, vieux bois. Pour tenter de répondre plus précisément à votre question, nous avons utilisé quatre exemples significatifs qui relatent les quantités qui sont récoltées par les communes avant leur tri dans les centres ad hoc. Le taux présenté est une estimation pour Monthey selon la méthode de calcul décrite pour chaque cas.

La première est celle de l'Office fédéral de la statistique qui parle du « Taux de récupération des déchets ». Cet indicateur distingue la part récupérée de la quantité totale produite. Les déchets urbains, regroupent les ordures ménagères et autres résidus de composition analogues issus de l'industrie ou de l'artisanat. Les déchets récupérés sont la fraction des déchets urbains, récoltés séparément pour un recyclage ultérieur. Il s'agit du verre, du papier et du carton, du PET, des canettes d'aluminium, de l'aluminium de ménage, des boîtes en fer blanc, de textiles, de piles, de déchets électroniques ou de matières végétales. On obtient ainsi 33%.

La deuxième méthode est celle du canton du Valais parle de « Taux de recyclage ». Il s'agit du rapport entre les déchets récoltés séparément et l'ensemble des déchets urbains. La définition de la récolte séparée n'est pas claire suite aux dires du responsable cantonal, notamment pour les déchets inertes et le vieux bois. Selon la méthode valaisanne, nous estimons le taux montheyan à 41%.

La troisième méthode est la plus ancienne dans nos régions, elle est utilisée par le canton de Vaud qui compare la somme des verres, papier-carton, ferrailles et biodéchets récupérés, en y ajoutant celle des déchets encombrants et ménagers incinérables. On arrive à 36%.

La quatrième est celle utilisée par la ville de Genève qui compare ce qui est valorisable à l'ensemble des déchets urbains. Elle tient compte en partie des récoltes des magasins, de la partie recyclable des encombrants et des déchets de la Ville. C'est un calcul complexe mais qui détaille de façon minutieuse les différentes fractions. On estime ici le taux à 40%.

Si nous faisons une moyenne sur ces quatre exemples qui sont quand même assez significatifs, nous arrivons à 38% pour la ville de Monthey, ce qui équivaut à ce que nos amis genevois réfractaires ont atteint actuellement. Cela ne figure pas dans le petit documentaire qui vous a été compulsé par nos services et nos collaborateurs, mais l'exception genevoise a souvent été évoquée durant cette campagne, il faut savoir que les Genevois temporisent depuis 1998. Le Grand Conseil genevois a décidé en 1998 de pas adhérer au principe de la taxe au sac. La grande différence avec Monthey, c'est que c'est une décision du parlement cantonal.

Suite à deux arrêts du Tribunal fédéral, la jurisprudence a estimé que le taux de recyclage ne justifiait pas une exception à la loi. Le deuxième arrêt dit que les traitements des déchets par l'impôt sont contraires au droit fédéral, puisqu'il n'a pas un effet incitatif. Admettons que les Genevois arrivent à 80% de recyclage, ce qui n'arrivera jamais, ils sont aujourd'hui crochés et calés sur le deuxième arrêt du Tribunal fédéral. Genève est aujourd'hui dans une situation assez délicate puisqu'ils sont contraires aux lois fédérales. La Confédération et leur Cour des Comptes mettent une certaine pression, ils ont arrêté un plan de gestion des déchets qui allait de 2014 à 2017, où ils voulaient et viser ce fameux 50% de taux de recyclage. A la fin 2017, ils sont à 38% et par conséquent en dehors de leur planification

Nous ne sommes pas dans la confiance avec nos collègues genevois, mais le Conseiller Luc Barthassat n'exclut pas l'opportunité d'introduire, je ne sais pas quand, mais probablement l'année prochaine une taxe au sac, si le plan de gestion cantonal n'atteint pas ses objectifs, ce qui semble être le cas. La loi prévoit des



exceptions mais avec des limites dans le temps. J'en ai fini je suis à disposition pour d'autres précisions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cottet. Nous allons passer au point

4.3 Question de Mme Nancy Multone portant sur le plan directeur de développement de la ville

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

M. Délitroz vous avez la parole.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments.

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers Généraux, chers Collègues, Mme Multone,

Suite à votre question écrite, concernant le développement de la ville de Monthey, une présentation du schéma directeur de densification, approuvé par le Conseil Municipal en 2013, et déjà présenté au Conseil Général la même année, a été mise sur pied en date du 6 novembre 2017, à la médiathèque. Celle-ci a eu lieu en marge de l'exposition « le développement vers l'intérieur », organisée conjointement avec le canton, afin de compléter la réponse à la question de Mme Multone. L'ensemble des Conseillers Municipaux et Généraux ont été conviés à cette présentation. A cette occasion, le service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions », par sa Cheffe de service, Mme Emilie Chaperon, le Municipal en charge du dicastère « Aménagement, Urbanisme & Bâtiments » moi-même, ainsi que l'adjoint au Chef de service du développement territorial M. Mettan ont pu répondre aux questions des Conseillers Généraux présents. Il est rappelé que les schémas directeurs de densification, d'espaces verts, et, de mobilité sont disponibles sur le site internet de la commune. En outre, le service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » se tient volontiers à disposition pour répondre aux éventuelles questions sur le sujet.

Encore une remarque, le jour de cette présentation M. Nicolas Mettan, qui est donc adjoint du Chef de service du développement territorial au canton du Valais a dit je cite « Il n'est pas si fréquent pour une Municipalité d'avoir été aussi loin dans sa vision de l'aménagement du territoire ». Bien sûr que je n'en tire aucune gloire, vu que je n'y suis pour rien, ce sont mes prédécesseurs, qui en 2013 ont fait cela. Tout a été présenté, et vraiment j'insiste sur la fin de ma réponse, si vous avez des questions précises n'hésitez pas à me les poser ou alors à les poser au service.

J'aimerais encore rajouter quelque chose, par rapport à votre question. Non je ne sais pas où sera la poste dans trente ans, non je ne sais pas si quelqu'un ici ou ailleurs sait où sera la poste dans trente ans. Je ne peux pas vous dire où elle sera. Désolé de ne pas pouvoir vous dire où sera la poste dans trente ans.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Délitroz. Mme Multone.



Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

M. Délitroz je vous remercie d'avoir organisé cette séance, malheureusement je n'y étais pas pour des raisons majeures. Par contre, j'ai pris la peine de lire tous les plans directeurs de 2013, il y en a beaucoup, c'est long mais cela m'a ouvert l'esprit sur certaines choses. Je suis surprise qu'on ait répondu à ma question par ces plans directeurs, sachant que ma question concernait le bien vivre et le bien-être à Monthey, ce n'était pas la présentation du plan directeur de densification urbaine de la ville. Ce plan ne traite pas, par exemple, de la situation de l'Office de Poste, la diminution du nombre de véhicules passant sur la Place Centrale, la définition du centre-ville, la liste des bâtiments que l'on souhaite préserver à Monthey, etc. Je pense donc que je ne me suis peut-être pas bien faite comprendre, et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet l'année prochaine, car ce soir c'est assez dense. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Multone. M. Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments.

Désolé Mme Multone, je n'ai pas tout à fait tout compris, mais si je reprends vos questions, il avait été demandé : Avez-vous vraiment un plan directeur de développement ? La réponse est oui nous en avons un, et nous vous l'avons présenté. Savez-vous vraiment quel devrait être le visage de Monthey souhaitable de Monthey dans trente ans ? C'est très difficile d'être très précis dans trente ans, on va dire dans l'avenir oui, et il a été présenté.

Telle est votre question et j'y ai répondu, maintenant si dans votre question, il y a autre chose que je n'ai pas compris, je me réjouis d'avoir vos explications et d'y répondre, car j'ai essayé de répondre à votre question, mais si c'est autre chose, il est difficile de répondre à autre chose. J'ai une question, j'essaie de répondre à votre question, après si la question est une autre question...c'est difficile.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

C'était plus profond.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments.

Je me réjouis de découvrir la profondeur.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Délitroz. Nous allons passer

4.4 Question de M. Fabrice Caillet-Bois portant sur le règlement communal sur la vidéosurveillance

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge de la Sécurité



Je vais essayer d'être assez succinct et de vous donner quelques explications. En date du 16 octobre 2017, le Service cantonal des affaires intérieures et communales a transmis à l'administration communale de Monthey la décision d'homologation du Conseil d'Etat du 11.10. 2017.

Le règlement communal sur la vidéosurveillance, tel qu'approuvé par le Conseil Général de Monthey le 13 juin 2016, a été homologué moyennant quelques modifications aux art. 6 et 7. Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision d'homologation dans sa séance du 23 octobre 2017, moyennant les modifications décrites ci-dessus. Il a chargé le service « Sécurité publique » de mettre en œuvre ce règlement. A ce jour, le règlement est en ligne sur le site Internet de la Commune de Monthey, accessible par le lien suivant :

http://www.monthey.ch/data/dataimages/Upload/Officielle/Police/Reglement_videosurveillance.pdf

A ce jour, ce règlement est d'ores et déjà respecté par le service « Sécurité publique ». Tous les emplacements des caméras sont signalés par des panneaux indicateurs visibles. Dans les prochaines semaines, ce règlement sur Internet sera complété par un plan marquant les emplacements des différentes caméras, ainsi que par un bref texte expliquant les droits des citoyens.

Vous aviez demandé pourquoi ce règlement avait traîné, j'ai fait des démarches auprès de Maître Fanti, préposé cantonal à la protection des données, ce dernier fait son travail avec beaucoup de cœur et beaucoup de prise de responsabilité, ou en tout cas il croit en avoir beaucoup, et il était un peu mal pris, car il avait l'impression que notre règlement n'était pas forcément correct au niveau fédéral, voire même européen. J'ai essayé de lui dire, d'avancer pas à pas, si effectivement plus tard, nous devons nous mettre en conformité fédérale voire européenne puisqu'aujourd'hui c'est un peu l'Europe qui nous impose certaines choses au niveau fédéral. Il avait peur qu'il lui soit reproché le fait, si tout d'un coup il y aurait eu un recours au niveau fédéral voire européen déposé par un citoyen, et que cela retombe sur lui qui avait homologué ce règlement. Voilà pour faire court, aujourd'hui tout est en ordre. Bonne soirée. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Contat. M. Caillet-Bois.

Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois (ADG)

M. le Municipal, je vous remercie pour votre réponse, je ne suis pas particulièrement enthousiaste à l'idée de voir les caméras se multiplier en ville. J'espère que la Municipalité utilisera ce moyen avec parcimonie, bien que parfois cela puisse amener de la sécurité à certains endroits.

Toutefois, concernant ma question, je suis satisfait de voir que notre règlement soit homologué et qu'il réponde surtout aux exigences légales de la protection des données. Je vous remercie pour votre information et pour le travail de votre service.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Caillet- Bois. Nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour, le point



5. Divers

Intervention de M. Damien Raboud (APM)*

Mme la Présidente, chers Municipaux, estimés Collègues,
Je voulais initialement intervenir en début de séance du Conseil avant même que nous approuvions le dernier procès-verbal en vous rappelant un fait important. Je vous rappelle que je m'exprime au nom du groupe, comme souvent, et comme cela semble être nécessaire de le rappeler de temps à autre. Lors de la séance du 11 septembre à Choëx, notre groupe a été quelque peu décontenancé par les propos de M. Coppey concernant les quelques 800 signatures récoltées contre la construction de la parcelle no 734 à l'endroit du futur local d'archives parcelle dite « de la Vignette ». Il a dit textuellement je cite : « notre historien, M. Posse me rappelle qu'aucune des signatures en 2011 n'a été officiellement déposée à la commune ». Ce dossier dans le cadre des élections 2012 n'est jamais revenu sur la table du Conseil Municipal. Décontenancé, le mot est faible ! Voyez plutôt la lettre officielle retournée par la commune et dument signée par les mains même de son secrétaire municipal et historien, M. Posse et du Président en fonction d'alors, vous-même M. Coppey !

Dans la foulée, et puisque j'ai la parole, je tiens également au nom du groupe à marquer notre soutien à M. Joseph-Marie Oberholzer, ici présent, qui de son côté se bat afin que le Buffet de l'AOMC ne soit pas démolit pour en faire un nouveau bloc, sans âme, sans cachet, et sans plus-value aucune, d'embellissement pour notre cité. Notre groupe qui a toujours œuvré pour la défense du patrimoine montheysan est de tout cœur avec toutes celles et tous ceux qui agissent dans ce sens, quel que soit leur obédiences politiques. Nous adressons à toutes celles et ceux qui œuvrent dans cette direction, nos meilleurs vœux de réussite dans leurs différentes actions citoyennes. Espérons que les signatures des Montheysannes et Montheysans récoltées, à l'image de la pétition de l'époque, ne reste pas lettre morte en se perdant dans les obscurs labyrinthes d'une mémoire semblant être sélective chez certains. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Raboud. Mme Anthamatten.

Intervention de Mme Carole Anthamatten (PLR)*

Mme la Présidente, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues,
La mise à l'enquête de la démolition du Buffet de la gare AOMC au courant du mois de septembre a une nouvelle fois mis en évidence les lacunes de notre commune en matière de protection du patrimoine bâti. Aujourd'hui, seule une poignée d'objets sont officiellement protégés sur notre territoire communal et ils le sont suite à l'initiative du canton. Notre commune ne possède pas d'inventaire des sites construits à protéger. De ce fait, lors de chaque nouveau projet impliquant la destruction d'une bâtisse ancienne, les citoyens s'insurgent, puis suivent oppositions, pétitions et dossiers qui restent en suspens pendant des mois, voire des années. Nous ne pouvons pas attendre d'être devant un projet de démolition pour se poser la question sur l'intérêt éventuel d'un bâtiment. Posséder un inventaire en bonne et due forme permettrait d'agir de manière proactive afin d'entamer des discussions avec les propriétaires des biens et de trouver des solutions appropriées. Cela éviterait de se retrouver dans la situation actuelle et le



tollé soulevé par la mise à l'enquête de la destruction du Buffet de la gare AOMC ou, lors de ces dernières années, celle du bâtiment du café de l'Helvétia. M. Dupont et moi-même, avec le soutien de la majorité du groupe PLR, souhaitons déposer un postulat intitulé « Inventaire des sites construits à protéger sur la commune de Monthey » que nous développerons lors de la prochaine séance du Conseil Général. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Anthamatten. Mme Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)*

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Conseillers communaux, chers Collègues,

L'Alliance de Gauche se réjouit de la réactivation du projet de création d'un foyer de jour ainsi que d'appartements protégés dans le futur complexe situé en face du théâtre du Crochetan. Les interventions du groupe ADG lors du Conseil Général du 11 septembre 2017 ont donc porté leurs fruits ! Un foyer de jour est un lieu de rencontres et comporte une dynamique d'accueil et de soins. Il représente une plus-value dans une politique en faveur des personnes âgées et peut même devenir une carte de visite pour une ville « amie des aînés ». J'ai même ouï dire qu'à Martigny cela rapporte financièrement. Selon M. Stéphane Coppey, l'offre se veut complémentaire à celle de la Charmaie à Muraz dont le taux de fréquentation est de 90% un an après son ouverture. Le Foyer Double Croche offrira 15 places à la journée. En comparaison, la ville de Martigny, dotée de 2 foyers de jour les Acacias et Chantovent, offre 37 places. Le Valais suit la tendance suisse du vieillissement démographique ; en Suisse, à l'horizon 2025, la structure pyramidale des âges sera inversée. La proportion de la population âgée de plus de 65 ans est passée de 7,9% en 1950, à 18% en 2013. En tenant compte de cette évolution démographique nous pouvons nous poser quelques questions. Le projet Double Croche est-il suffisamment ambitieux en termes de places d'accueil, de besoins en locaux, en personnel pour les 10 prochaines années ? voire les 20 prochaines années ? Un crédit complémentaire sera voté par le Conseil Général en mars 2018. Aurons-nous une présentation détaillée du projet afin de pouvoir, le cas échéant, faire part de nos remarques ou propositions ?

Aurons-nous des informations liées au projet : mission, type de prise en charge, soins, animations et activités socio-culturelles, transport et accès pour les personnes à mobilité réduite, etc. ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses et je remercie M. Fabrice Thétaz qui a œuvré pour ce foyer de jour qui verra le jour.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Launaz Perrin. M. Collé.

Intervention de M. Jean-Pierre Collé (APM)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, MM. les secrétaires communaux Schwery et Posse, chers Collègues,

Pour donner une suite définitive, aux multiples péripéties de la récolte de signatures dans le cadre du référendum sur le règlement des déchets, l'Alternative



pour Monthey demande que la Municipalité, par sa Chancellerie, fasse une information écrite à tous les employés communaux, pour les informer que l'art 7 al.3 du statut du personnel n'est pas applicable dans le cadre d'une récolte de signatures pour un référendum ou une initiative. En effet, nous avons obtenu un avis de droit du canton, par M. Maurice Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales, qui stipule : « Le devoir de loyauté et de réserve auxquels sont tenus les employés communaux vis-à-vis de la collectivité publique ne saurait conduire à restreindre l'exercice de leurs droits politiques ». Un employé de la commune peut signer une demande de référendum relative à un règlement communal, il en va de sa liberté d'opinion ou d'expression qui sont du droit constitutionnel ! Voir l'art.16 de la constitution fédérale et l'art. 8 de la constitution cantonale.

Il nous semble que dans notre commune il y a assez de juristes et même un avocat pour connaître les bases du droit, et nous sommes assez étonnés d'avoir été, nous, j'en tremble, et je m'en excuse, par nos adversaires placardés comme des manipulateurs. Merci pour votre attention chers Collègues.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Collé. M. Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)*

Dans un tout autre registre que mon collègue de l'Alternative pour Monthey. Mme la Présidente, MM. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues,

Il y a deux propositions que je tiens à formuler brièvement, la première concerne le Parc de la Torma, et la deuxième le Château.

Je commence par le parc de la Torma, dont la question de son aménagement a été soulevée ce soir, sauf erreur par notre collègue Dominique Luisier. Surplombant la ville, l'ancien cimetière de la Torma est devenu, en plus d'y accueillir les serres communales, un espace destiné à la promenade et à l'art contemporain. Quelques tombes dignes d'intérêt y ont été conservées çà et là, et le parc de sculptures est devenu un lieu destiné à la déambulation, dans une atmosphère paisible, un lieu de recueillement et un espace de mémoire. Pour l'instant, relativement peu de gens s'y promènent alors que c'est peut-être, avec le parc de Malévoz tout proche, un des lieux les plus extraordinaires et reposants de Monthey, avec un mélange original de nature et de culture. Ce parc de la Torma offre également la possibilité d'admirer un panorama absolument grandiose et à plus de 180° sur la ville, les Alpes vaudoises, une bonne partie de la plaine du Rhône puisqu'on peut même y observer les vignobles d'Yvorne, mais également sur le coteau de Choëx puisqu'on peut même y apercevoir la Dent de Valerette. Afin de mettre davantage en valeur ce lieu, ainsi que la vue imprenable qui s'offre aux visiteurs, je propose à la Municipalité d'y faire installer une table d'orientation. Cette table d'orientation pourrait indiquer aux promeneurs le nom et l'altitude des sommets, ainsi que les lieux importants et dignes d'intérêt, tels que le restaurant tournant Le Kuklos, au-dessus de Leysin, la station de Villars, ou encore l'Eglise de Choëx, éventuellement avec un bref descriptif de ces lieux.

S'agissant du Château, je me permets de rappeler qu'il s'agit d'un édifice beaucoup fréquenté par la population montheyssanne, car en plus du fait que la Salle des Gouverneurs fasse partie des locaux communaux à louer, le château est également un lieu très important de la vie culturelle montheyssanne, à travers les expositions,



concerts et autres activités qui s’y tiennent. En y parcourant ses escaliers, et en ayant déjà été le témoin d’une situation qui y met en exergue la difficulté d’accès pour les personnes à mobilité réduite, je me pose la question sur les possibilités qui permettraient de trouver une solution à ce problème récurrent. Je ne pense pas qu’il serait opportun de dénaturer le caractère ancien de cette magnifique bâtisse du 17^{ème} siècle en y installant un ascenseur, mais je me demande s’il y aurait moyen, pour faciliter l’accès aux étages aux personnes à mobilité réduite, d’y installer un système électrique de monte-escaliers qui s’intégrerait discrètement au lieu. Je remercie d’ores et déjà la Municipalité pour l’attention qu’elle voudra bien accorder à mon intervention. Bonne fin de soirée à toutes et à tous !

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Calamo. M. Cardoso.

Intervention de M. David Cardoso (PLR)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,
J’ai une question concernant la police et la politique sécuritaire qui sera appliquée au Carnaval 2018. Cette question s’adresse donc à M. le Municipal Pierre Contat. Une séance a eu lieu avec les bistroquets de notre ville mercredi passé, notre groupe aimerait connaître la stratégie de la commune concernant la sécurité et les propositions et/ou contraintes imposées aux commerçants autant de passage qu’établis dans notre cité. Est-il vrai que des dispositifs particuliers seront imposés aux commerçants qui décideraient de se retirer de la manifestation ? Et que des contrôles ciblés leur seraient réservés ? Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cardoso. M. Donnet-Descartes.

Intervention de M. Johan Donnet-Descartes (ADG)*

Mme la Présidente du Conseil Général, MM. les Conseillers Municipaux, chers Collègues,
Avec mécontentement, l’ADG a constaté, dans la presse, que le dimanche 24 décembre n’était pas un jour sacré pour la Municipalité de Monthey, qui contrairement à toutes autres villes de Suisse romande, a donné l’autorisation aux commerces de détail d’ouvrir ce jour-là. Notre formation demande au Conseil Municipal de revenir sur sa décision d’autoriser l’ouverture des commerces de détail le dimanche 24 décembre sur son territoire. Selon nous, l’Exécutif ne doit plus permettre aux commerces de détail d’ouvrir ce jour-là par souci et respect des salariés de ce secteur d’activité, d’une part, et pour défendre une certaine idée du vivre-ensemble qui garantit certaines traditions, telles que Noël, où le partage et l’échange sont les maîtres-mots. D’autre part, nous espérons que le Conseil Municipal s’engage ce soir-même devant notre assemblée, le public et la presse, à revenir sur sa décision en n’autorisant plus l’ouverture des commerces de détail le dimanche 24 décembre. Si tel ne devait être le cas, nous espérons vivement qu’une telle décision irresponsable, qui porte de surcroît préjudice à l’image de notre commune, ne soit plus jamais prise, dans le futur, par notre Exécutif. Nous demandons donc en cela que la Ville de Monthey aligne ses pratiques sur les autres villes du Valais et s’engage à ne plus octroyer une ouverture dominicale le 24



décembre lorsque le 24 décembre est un dimanche. En effet, outre que cette ouverture est superflue car elle fait suite aux nocturnes qui ont lieu la semaine précédente, nous considérons, qu'une fois chaque 7 ans, les salariés de la vente ont le droit d'avoir congé le 24 décembre afin de pouvoir passer un Noël de qualité sans avoir accumulé trop de fatigue. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Donnet-Descartes. M. Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)*

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les membres de la Municipalité, chers estimés Collègues,
Ma question, à titre personnel, s'adresse au Président de la Municipalité, M. Coppey. Elle concerne la LIPDA (Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage), en vigueur depuis le 1er janvier 2011, art.30, nommé « Registres ».

Son alinéa 1 fait mention que, je cite, « Chaque autorité tient un registre contenant tous les fichiers en sa possession. Ces registres sont publics. ». Son alinéa 2 indique que, je cite à nouveau, « Chaque registre contient pour chaque fichier des informations sur les bases légales, les finalités du traitement pour lequel les données sont collectées, les autorités compétentes et le maître du fichier, les destinataires prévus. »

Afin que les membres de notre législatif, mais aussi tous les citoyens montheyens, puissent connaître les documents en possession de notre commune, pouvez-vous nous indiquer où ce registre peut-il être trouvé ? Dans le cas où ce dernier n'est pas encore public, pouvez-vous vous engager à le rendre ? Notre site Internet me semble être un support adapté à la publication d'un tel document.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Puipe. M. Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)*

Mme la Présidente, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, Mmes et MM.

J'ai une question sur le bus urbain : accès au transport public et aux commerces du centre-ville. Suite à mon postulat et à la réponse de la Municipalité du 2 novembre 2016, je me permets de poser 3 questions au Municipal en charge des Infrastructures, Mobilité et Environnement. L'objectif prioritaire est de faire vivre les commerces de la ville.

Qu'en est-il de la campagne de promotion pour le billet à 1 frs ? Qu'en est-il de la gratuité lors d'événements ciblés ? Qu'en est-il de l'offre de billets aux nouveaux habitants ?

A l'heure où notre ville a besoin de ses habitants pour faire vivre nos commerces, dans cette période difficile, à l'heure où tous les citoyens paient pour la gratuité des routes car avoir des prestations publiques gratuites n'est pas une première, il suffit de regarder les écoles ou les parcs publics, je remercie le Municipal en charge de ce dicastère d'apporter des éclaircissements sur les sujets susmentionnés.



Deuxième question : parking de plein air.

Suite à la réponse du 20.03. 2017 de Mme la commissaire Martinella-Grau à propos des places de parking sauvage en ville, je constate que malheureusement on est toujours au même stade. Je peux comprendre l'attitude de l'automobiliste désireux de se rendre à la pharmacie, à la banque ou dans une échoppe tout en stationnant aux alentours du lieu. Mais vous comprenez qu'il y a deux poids deux mesures. Aussi, je me permets de poser 3 questions au Municipal de la Police : Quelle est la réglementation en la matière en ville ? L'impunité sera-t-elle éternelle ? Une zone ou des zones de dépose sont-elles prévues à l'avenir ? Je remercie le Municipal pour sa réponse.

Troisième question : le Buffet de l'AOMC, un témoin du passé. Pourquoi une protection ? Les risques de disparition : le patrimoine est souvent fragile, vulnérable et parfois même menacé de disparaître, pour différentes raisons : son âge, les phénomènes de mode, le mauvais état des structures ou des bâtiments.

L'ignorance, l'indifférence sont aussi des menaces pour le patrimoine. Pourquoi protéger le patrimoine ? Le patrimoine possède une valeur pour ses caractéristiques propres et aussi pour ce qu'il évoque et représente. Si nous souhaitons le conserver, il a besoin d'être protégé, car la perte du patrimoine est la perte d'une part de notre identité. Notre regard sur le passé et sur l'avenir détermine les choix de transmission que nous faisons aux générations futures. Comment faire ? Chacun peut protéger le patrimoine, mais comme le patrimoine est un bien collectif, il importe aussi que des organismes publics le protègent.

Les gardiens du patrimoine : qui est responsable de la protection et de la conservation du patrimoine ? Un peu tout le monde, en fait ! Cependant, grâce au partage des tâches, les rôles sont répartis et la responsabilité devient bien plus légère à porter pour chacun ! Voyons ensemble qui sont les principaux gardiens du patrimoine. On peut réunir en deux groupes les différents responsables de la protection : l'action privée, le citoyen et les organismes privés, et l'action publique.

Le patrimoine et la mémoire. Un témoignage du passé.

Le patrimoine nous invite à un voyage dans le temps. Si on prend la peine d'observer, d'écouter, de nous laisser porter par lui, une aventure extraordinaire nous est contée, celle des sociétés humaines passées. Ce témoignage s'incarne souvent dans un objet mais ce peut être aussi un monument, un vêtement, une chanson. Il aide à rendre vivant le passé.

Une chaîne de transmission :

Le patrimoine, c'est ce que nos ancêtres ont conservé et légué à leurs descendants, parfois pour que nous nous souvenions d'eux et de ce qu'a été leur vie, parfois selon le hasard des circonstances. C'est un héritage qui se transmet d'une génération à l'autre, et nous faisons tous partie de cette chaîne de transmission.

Notre ADN collectif :

Le patrimoine nous représente comme individu, comme groupe, comme société, comme communauté. Il fait que nous nous sentons différents et uniques... Le patrimoine c'est notre identité, notre ADN collectif !

Une richesse :

Le patrimoine est une richesse pour nos sociétés puisqu'il contribue à notre qualité de vie et l'enrichit.

Matière à réflexion ...

A quoi bon préserver les choses du passé ? Que nous importe à quoi ressemblait le Buffet de l'AOMC ? Les peintures et les sculptures ont-elles le moindre effet sur



notre vie ? Oui, tout cela compte, car ce sont là les souvenirs du progrès de l'humanité. L'avenir est un grand vide et le présent, une réalité fugace qui glisse immédiatement dans le passé. Notre patrimoine est tout ce que nous savons de nous-mêmes ; ce que nous en préservons en est la seule marque. Cette marque est notre phare dans la nuit des temps, la lumière qui guide nos pas. A l'instar du musée, « la conservation est un engagement non pas envers le passé, mais envers l'avenir ». Aussi, suite à l'opposition du Vieux-Monthey, je me suis dit, on ne peut pas rester les bras ballants et il faut faire quelque chose, réagir avec intelligence.

J'ai donc décidé de créer une page Facebook pour informer les citoyens, les habitants de notre ville, et d'ailleurs que le Buffet de l'AOMC pouvait disparaître du paysage ; j'ai donc fait la courroie de transmission. Notre paysage urbanistique étant un peu maltraité actuellement, j'ai donc apporté par l'intermédiaire des réseaux sociaux des renseignements au niveau du patrimoine montheysan, du Vieux-Monthey. Les gens réagissent à leur façon sur ce sujet, mais jamais je n'ai eu à intervenir pour réguler cette page durant 2 mois. Des personnes ont apporté leur point de vue car connaisseurs sur ce plan particulier. La pétition en ligne a permis à 626 personnes de la signer afin de participer à cette aventure et être mis au courant de la situation, donc un outil de communication performant pour autant qu'il soit sous contrôle. De plus, 368 personnes ont signé la pétition manuscrite, ce qui fait environ 1'000 personnes au total. Bien entendu, du point de vue personnel, j'ai connu l'AOMC, sa gare mais aussi son buffet, et je suis heureux de le voir debout encore actuellement. Je me permets donc d'interpeller la Municipalité sur 3 points : y a-t-il eu une promesse de vente lors de la construction de la médiathèque ? Parlait-on de promis/vendu à ce moment ? Pourquoi le Conseil Général a-t-il été écarté de ce processus de vente ? Est-ce le rôle de la commune de vendre des parcelles afin de « bétonner » la ville ?

Je voudrai remercier les citoyens et citoyennes montheysans, mais aussi les personnes aux alentours qui ont apportés leur contribution au sauvetage du Buffet de l'AOMC, je remercie Mme Anthamatten, Eric Dupont, Damien Raboud et son groupe pour le soutien au maintien du Buffet de l'AOMC. Je vais remettre au Président de la Municipalité, un document contenant le résumé de la démarche citoyenne sur le Buffet de l'AOMC. Vous y trouverez toutes les informations intéressantes depuis le 5 octobre à ce jour, soit pendant 2 mois, ainsi que les listes Facebook et manuscrites soutenant la pétition pour sauver le Buffet de la Gare AOMC témoin du passé.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Oberholzer. Mme Rime.

Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)*

Mmes et MM. bonsoir,

J'aurai une question à poser au service de la police. Cela concerne le chemin du Verger, la route « bordier autorisé » à 30km/h qui part de la Maison Santé Chablais vers le centre Coop à Collombey, longeant la route de la Vallée (Collombey).

Cette route a été aménagée pour desservir le quartier Maison Santé et au passage des caMions lors de la construction. Le propriétaire, M. De Lavallaz, nous l'a présentée comme route d'accès pour ce quartier. Cette route est une ouverture sur le Chemin des Dailles (Monthey) et le no 53 est le dernier bâtiment tout autant bordier que les deux bâtiments 5 et 7 de ce dit chemin. Pourtant cet automne, quelques habitants des Dailles empruntant ce dit chemin se sont vu amender.



Pourquoi les Montheysans travaillant à la Maison Santé Chablais, passant par les Dailles, n'ont, eux, pas eu de remontrances ? Ma question va un peu plus loin, oui il y a peut-être un traitement différent. Je comprends aussi que ces deux chemins sont sur deux communes différentes Monthey et Collombey. La jonction de ces deux chemins sont ouvertes. Quid peut être d'une collaboration entre Collombey et Monthey ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci Mme Rime. M. Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,
La vague de témoignages déclenchée par les réseaux sociaux a désormais mis sur le devant de la scène un phénomène connu mais tu depuis longtemps. Ce phénomène du harcèlement sexuel est enfin reconnu à l'échelle mondiale et prend une grande place dans nos journaux cette année. Si ces événements semblent toujours se passer ailleurs, il est désormais temps de nous poser la question de son ampleur dans les rues de notre région, de notre ville de Monthey, dont les habitantes et habitants ne sont pas à l'abri. Le harcèlement de rue est défini par une sollicitation non désirée, à caractère sexuel, d'une personne envers une autre. Les proportions de ce phénomène ne sont pas anodines : l'étude menée à Lausanne en 2016 montre que les jeunes femmes sont particulièrement concernées par ce phénomène et que 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans ont été harcelées au cours de l'année. De plus, la moitié des victimes ont été harcelées au moins une fois par mois. Finalement, 82% des femmes interrogées estiment qu'il faut dénoncer le harcèlement de rue. Dans sa réponse du 15 novembre 2017 à une interpellation au Parlement National, le Conseil Fédéral estime que « les collectivités locales sont le mieux à même d'évaluer le problème et de prendre des mesures ». Il peut paraître effectivement judicieux de demander aux instances les plus proches de la population de s'intéresser à ce problème de société. L'étude réalisée en 2016 débouchera fin 2017 sur des mesures concrètes, dont notre commune pourrait s'inspirer ultérieurement. Ainsi, nous aimerions avoir des réponses sur les questions suivantes : la ville de Monthey agit-elle contre la problématique du harcèlement de rue à Monthey ? Que ce soit à l'encontre des femmes ou des personnes LGBT ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ? Le cas échéant, la ville de Monthey dispose-t-elle de chiffres sur l'ampleur du harcèlement de rue à Monthey ? Quelles mesures sont prévues ou compte prendre la ville de Monthey pour lutter efficacement contre le harcèlement de rue à Monthey ? Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Borgeaud. M. Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)*

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chers Collègues, au nom du groupe de l'Alliance de Gauche, je vais faire trois interpellations, la première est une interpellation en faveur de l'adhésion de la ville de Monthey à la charte pour



l'égalité salariale dans le secteur public. Au nom de l'Alliance de Gauche, je profite de cette prise de parole pour déposer une interpellation au sens de l'article 34 du règlement du Conseil Général. Au niveau formel, je transmettrai le texte de cette interpellation au Bureau du Conseil Général pour qu'il puisse l'adresser au Conseil Municipal afin que celui-ci soit en mesure d'y répondre pour la première assemblée du Conseil Général de 2018. Par cette interpellation, nous demandons à la Municipalité qu'elle étudie l'opportunité de rejoindre les collectivités publiques qui ont déjà adhéré à la charte de l'égalité salariale dans le secteur public mis sur pied par la Confédération suisse. A ce jour, outre la Confédération, il y a douze cantons dont le Valais qui ont souscrit à cette charte et 25 communes dont Berne, Delémont, Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, Lucerne, Vevey, Zurich et tout récemment Sierre, en Valais. En effet, en intégrant à cette charte, la ville de Monthey démontrerait dans les faits sa détermination à rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. En intégrant cette charte, Monthey non seulement se doterait d'outils lui permettant de mesurer et faire respecter l'égalité salariale tant dans sa propre administration, que dans le cadre des marchés publics et des institutions qu'elle subventionne mais aussi se positionnerait comme un employeur particulièrement attractif car ne pratiquant aucune discrimination salariale. Par cette interpellation nous ne sous-entendons pas que la ville de Monthey ne respecte pas à ce jour le principe de l'égalité salariale. Au contraire, en intégrant cette charte la ville de Monthey pourrait sans doute valoriser par une visibilité publique accrue ses propres pratiques actuelles, les étendre dans le cadre des marchés publics et des institutions qu'elle subventionne et affirmer le rôle d'exemplarité que toute collectivité publique doit avoir. Par ailleurs, à l'heure où nous traitons des budgets, il nous a semblé particulièrement opportun d'interpeler le Conseil Municipal sur cette thématique afin que les personnes physiques ou morales qui paient leurs impôts à Monthey puissent avoir l'assurance que les deniers publics servant à la rétribution du travail soient dépensés en respectant le principe «à travail égal, salaire égal». Des informations détaillées sur cette charte et sa mise en œuvre se trouvent sur le site : www.egalite-suisse.ch

Je vais déposer une motion.

Motion en faveur de mesures pour garantir l'égalité de traitement et lutter efficacement contre le dumping salarial et social dans le cadre des marchés publics montheyens. Les marchés publics sous la responsabilité communale ont, à plusieurs reprises, été le théâtre de pratiques de dumping salarial et d'attribution de mandats qui ont causé du tort non seulement aux salariés lésés, et aux entreprises locales respectant les usages salariaux et sociaux en vigueur, mais aussi à la ville de Monthey. Que l'on se souvienne des travaux au bâtiment Soluna, il y a quelques années, et ceux de l'installation de panneaux solaires cet été sur la place d'armes. Si la loi sur les marchés publics est bel et bien une loi fédérale, il existe néanmoins toute une série de mesures qui peuvent être mises en place par la collectivité publique qui attribue les travaux pour lutter contre le dumping salarial et s'assurer que l'attribution des mandats ne profite pas à des entreprises scélérates. Ces mesures ont non seulement l'avantage de protéger la collectivité publique qui attribue les mandats car elle se retrouve empêtré dans des problèmes de dumping à son corps défendant, mais aussi contribuent à assurer à toutes les entreprises, y compris les entreprises locales qui respectent les usages en vigueur, d'être traitées sur un pied d'égalité lors des soumissions. Au stade du développement de cette motion, en nous inspirant de ce qui a été mis sur pied par la ville de Genève, et lors



de la construction de l'hôpital de Rennaz, nous proposerons toute une série de mesures qui concerneront notamment le traitement de la sous-traitance, la garantie du versement des salaires et des conditions de travail en usage, l'organisation des contrôles et des sanctions etc. Avec les mesures que nous proposerons, nous n'avons pas la prétention de résoudre tous les problèmes rencontrés sur les marchés publics mais nous avons néanmoins la modestie de penser qu'elles offriront l'opportunité à la commune de Monthey de se munir d'outils lui permettant de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les marchés publics montheyens soient le moins possibles exposés à la critique.

Question écrite portant sur le fondement des déclarations du Conseil Municipal par M. Moulin au sujet des travaux effectués sur la place d'Armes pour la pose de panneaux solaires.

M. Moulin, nous avons échangé à plusieurs reprises sur le chantier des panneaux photovoltaïques installés sur la place d'armes. Mes différentes interventions ainsi que celles notamment de Mme Franz, notre cheffe de groupe, portaient sur des problèmes éventuels de dumping salarial sur ce chantier et de respect des différentes législations en vigueur notamment à ce qui concerne la sous-traitance dans le cadre des marchés publics. A chaque fois vous nous avez répondu en nous disant qu'a priori, il n'y avait pas de problème sur ce chantier. Vos dires relatés dans le procès-verbal du Conseil Général du 21 août ont du reste été repris dans l'édition du Nouvelliste du 22 août qui mentionnait qu'il n'y avait pas de dumping sur ce chantier. Or, comme vous le savez sans doute, les contrôles effectués vont selon toute vraisemblance déboucher sur l'interdiction de travailler en Suisse pour certaines entreprises qui ont été actives sur ce chantier. Vu la dissemblance entre vos propos qui se voulaient rassurants et la réalité des faits mes questions sont les suivantes :

Pourquoi avez-vous exclu, a priori, des problèmes de dumping salarial alors que vous n'étiez en possession d'aucun élément concret, rapports ou autre pour le faire ? Ne pensez-vous pas qu'il soit préférable pour une Municipalité que ses représentants à l'exécutif s'expriment sur les dossiers en cours seulement lorsqu'ils peuvent étayer et démontrer le bienfondé de leur propos ? Ne pensez-vous pas que faute de pièces probantes pouvant assurer ses propos, il soit préférable et plus responsable que la Municipalité s'abstienne de s'exprimer sur les dossiers ? En effet, si elle est dans l'incapacité de démontrer ce qu'elle décrit, nous sommes ici dans la pétition de principe, dans le souhait exprimé plutôt que dans la transmission d'informations et c'est ce à quoi une collectivité publique doit pourtant s'astreindre.

A ce jour, ni le Conseil Général, ni la commission de Gestion n'ont pu prendre connaissance des rapports des contrôles effectués sur ce chantier. Pouvez-vous nous dire à quelle date cela sera possible ? Cette nouvelle affaire après Soluna ne rend-elle pas d'autant plus nécessaire l'édiction de mesures permettant à la ville de Monthey d'élaborer des dispositions la protégeant au mieux d'entreprises sans scrupule dans le cadre des marchés publics ? Nous vous remercions pour les réponses écrites que vous apporterez à ces questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Carron. M. Dupont.



Intervention de M. Eric Dupont (PLR)*

Mme la Présidente du Conseil Général, M. le Président de la Municipalité, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,
Ma question s'adresse à M. Délitroz et vient en complément de celle de M. Oberholzer. M. Délitroz, début septembre, un projet de démolition du Buffet de l'AOMC a été mis à l'enquête. Vous avez reçu deux oppositions à ce projet. Pouvez-vous nous dire où en est le dossier, quelle est la position de la Municipalité et pour quelles raisons ? Sinon, quels éléments vous manquent-ils pour prendre position ? Pouvez-vous également nous éclairer sur la situation de la parcelle no 612, propriété de la commune de Monthey, actuellement occupée par la terrasse du Buffet de l'AOMC, et sans laquelle un projet de construction à cet endroit perdrait tout son sens ? Merci d'avance pour vos réponses.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Dupont. M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)

Mmes, MM., je vais faire court rassurez-vous ! C'était juste une précision à l'attention de M. Cottet par rapport à l'intervention de tout à l'heure, il s'agissait de la directive fédérale sur le financement de l'élimination des déchets urbains selon le principe de causalité en point 8.7 page, 37 remise lors de la commission de première lecture, où il est clairement stipulé que la commune doit, je dis bien doit au sens « müssen » en allemand (avec obligation) fournir l'ensemble des infrastructures nécessaires avant l'introduction d'une taxe. Deuxième précision, le taux de recyclage à Genève n'est pas de 38%, il est de 47,06 selon GE.ch. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Aviolat. Mme Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)*

Je souhaite faire une remarque à l'attention du Bureau du Conseil Général au sujet des réponses du Conseil Municipal aux questions écrites sur le système extranet. Une heure avant la séance du Conseil Général est inconcevable, compte tenu que tous les groupes se réunissent une semaine avant le Conseil Général. Serait-il possible d'exiger du Conseil Municipal de déposer leurs réponses une dizaine de jours avant le Conseil Général ?

Ma deuxième question concerne la parcelle de la terrasse de l'AOMC. Est-ce que la commune est toujours propriétaire ? Et si la parcelle a été vendue, pourrait-on connaître la date de l'acte ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Multone. Y a-t-il d'autres demandes de parole. La parole est à la Municipalité. M. Le Président.



Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Mmes, MM., je crois qu'il y a un petit apéritif dinatoire qui va suivre, je vais donc essayer d'être succinct. Certains de mes collègues vont s'exprimer, donc je vous propose d'être réellement précis. Je suivrai l'ordre d'intervention, et je commencerai par vous **M. Raboud**. Mea Culpa par rapport à cette lettre que je viens de découvrir, effectivement nous avons bien reçu ce courrier avec une liste de 700 signatures. Aujourd'hui, nous avons avancé, ce ne sont que des signatures indicatives, et je reviendrai notamment par rapport à la parcelle de l'AOMC et vous expliquerai pourquoi cet objet n'a pas passé au Conseil Général. Il faut bien distinguer les parcelles qui sont dans le patrimoine administratif, des parcelles qui sont dans le patrimoine financier. Pour le surplus, plusieurs questions sont venues par rapport à l'AOMC, M. Yannick Délitroz s'exprimera juste après mon intervention.

Mme Anthamatten votre question porte sur le Buffet de l'AOMC, mais de manière plus large au sujet d'un inventaire. Je tiens à rectifier, contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas eu de passivité coupable de la Municipalité, puisque dans le plan du règlement communal de 1980 un inventaire existait déjà.

En 2000, dans le cadre du changement du règlement sur les Contructions, adopté par le Conseil Municipal et par le Conseil Général cette liste a été supprimé. Nous avons ensuite repris notre bâton de pèlerin, lorsque que je dis « nous » comprenez nos prédécesseurs, pour réaliser un dossier de 150 pages, qui regroupe un certain nombre de bâtiments communaux. Ce dossier a été déposé en automne 2012 à l'Etat du Valais et nous attendons toujours un retour. Nous les avons contactés afin qu'ils nous donnent une réponse par rapport à cette première démarche. Sachez néanmoins que contrairement à ce que nous pouvons attendre, ce n'est pas une particularité de notre commune. La commune de Sion a certes entamé une procédure, mais Sion est quasiment une exception.

Concernant la parcelle, je laisserai mon collègue Yannick Délitroz vous donner des explications claires et précises au niveau des procédures. Vous avez par contre dit qu'il était choquant de voir que la commune avait accepté une mise à l'enquête, c'est une erreur de votre part. Nous ne pouvons pas nous opposer à une mise à l'enquête. Les demandes de mises à l'enquête ne passent d'ailleurs pas devant le Conseil Municipal. Lorsque quelqu'un dit qu'il veut mettre à l'enquête la destruction de sa maison ou de sa cabane de jardin, nous devons mettre à l'enquête. Tout le monde s'excite un peu sur ce dossier, mais sachez que la Municipalité restera attentive à l'évolution du dossier, et c'est notre rôle de prendre de la hauteur et d'estimer objectivement ce qui doit être protégé et ce qui ne doit pas l'être.

Mme Launaz Perrin vous avez résumé, M. Thétaz s'exprimera. L'EMS de Collombey-Muraz est occupé à 90%. Nous espérons l'ouverture de notre deuxième EMS fin 2019. Nous sommes en permanence en train de réfléchir sur l'encadrement de notre collectivité, de la petite enfance jusqu'au troisième voire quatrième âge, nous allons poursuivre la réflexion, nous ne devons pas nous arrêter là et nous savons que nous allons dans une société où l'encadrement des personnes âgées augmente d'année en année.

M. Collé, nous n'avons pas pour habitude de donner des directives de cet ordre à nos employés. On nous reproche dans ce dossier d'avoir donné des directives d'une certaine manière. Je n'ai pas entendu que cela était avéré, mais je vois que les discussions de bistrot vont bon train dans ce genre de dossier. Ce n'est évidemment pas nous qui allons mettre une directive, ce d'autant plus si vos propos



sont fondés sur un avis de droit, que nous pouvons toujours discuter le cas échéant. On dit toujours que lorsqu'il y a deux juristes nous avons trois avis différents, imaginez-vous avec quatre ou cinq juristes ce que cela pourrait donner. Néanmoins, vous avez clairement déclaré ce que vous souhaitez aujourd'hui en plénum, cela paraîtra dans le procès-verbal et je ne doute pas que nos 580 employés vont lire le procès-verbal de cette séance et vont prendre connaissance de votre avis.

M. Calamo, concernant le parc de la Torma c'est une très bonne idée, positive et constructive nous allons soumettre à nos services pour voir il y a des possibilités. Le Château est un dossier complexe avec un ancien bâtiment qui mérite une protection, mais comme vous le savez nous avons acheté la villa Kalbermatten à 3,5 Mio de francs. Nous avons mis le montant de 700'000 francs pour rénover la toiture du Château. Pour le surplus, ce bâtiment fait l'objet d'une analyse complète pour savoir quelle va être sa destinée et quelles sont les investissements à effectuer. L'opportunité d'intégrer un ascenseur paraît intelligente, à voir si cela peut se réaliser ou non.

M. Cardoso vous avez des questions concernant la police, je vais aller un peu plus vite. Si vous le permettez, je passerai la parole à M. Contat.

M. Donnet-Descartes, concernant l'ouverture du 24 décembre, je rappellerai une dernière fois l'historique. La société des commerçants et artisans (Artcom) composée de 9 personnes au comité, ont demandé au mois d'octobre 2016 d'ouvrir leurs commerces différents soirs et surtout d'ouvrir le dimanche 24 décembre. Leur demande s'est faite en octobre-novembre 2016. A l'époque, nous sortions de deux ans et demi de travaux durant lesquels les commerçants et artisans du centre-ville ont souffert. Il n'était pas imaginable pour le Conseil Municipal de refuser cette proposition alors que c'était leur souhait. Nous devons peser les intérêts et analyser la situation. Il est vrai qu'il y a le côté protection des travailleurs, mais il y a aussi le côté sensibilité, et nous devons, votre groupe y compris, soutenir les commerçants et artisans, J'ai reçu aujourd'hui un courrier d'Artcom adressé à UNIA. Je vous le lis rapidement, comme cela vous comprendrez exactement ce qui est dit. Je lis : « Voici notre précision à votre courrier du 6 décembre. Le choix de l'ouverture dominical a été décidé par l'ensemble du comité Artcom en automne 2016, et l'autorisation d'ouvrir ce jour, nous a été délivré par la commune de Monthey en novembre 2016 déjà. Nous avons déjà pris nos dispositions pour cette journée. Votre intervention est malheureusement beaucoup trop tardive. Comme déjà précisé à différents médias, votre acharnement sur le centre commercial Manor fait également du tort aux petits commerçants qui souhaitent que le centre-ville ne perde pas de son attractivité en ces temps compliqués pour le commerce de détail. Le rôle d'Artcom est d'être dynamique et innovant. Par ailleurs, nous trouvons votre démarche excessive. Les commerçants qui ouvriront le 24 décembre rejoindront simplement l'ensemble du personnel des différentes stations-service et des shops ainsi que toutes les personnes travaillant dans la restauration, l'hôtellerie, loisirs, soins, secours, sécurité etc qui eux travaillent régulièrement les dimanches avec des horaires bien plus soutenus que les quatre heures prévues pour les commerçants du dimanche 24 décembre. En espérant vous voir bientôt dans nos commerces ou lors de la course folle de Noël, recevez M. Carron nos amicales salutations ».



Ce courrier démontre la volonté du Conseil Municipal en 2016 de soutenir nos artisans et commerçants. De plus, notre décision est systématiquement adressée à tous les services du Canton, à Monthey Tourisme, ainsi qu'à Artcom une année à l'avance. Tout le monde savait une année à l'avance que nous avons accordé la date du 24 décembre. Je vous informe déjà que la demande d'Artcom pour l'ouverture du dimanche de l'année prochaine est le dimanche 23 décembre, et que le Conseil Municipal a accepté de suivre la demande d'Artcom pour le 23 décembre 2018. Donc mettez-vous assez vite en activité si vous voulez contester cette ouverture dominicale. Je ne vous dis pas le nombre de commerçants qui m'ont écrit ou téléphoné pour savoir s'ils devaient annuler leurs commandes. Par rapport à la volonté de s'unifier au niveau des autres communes je trouve que c'est une bonne idée. Je vous rappelle que nous avons, dans ce domaine, une autonomie communale, n'en déplaise à certains syndicats notamment, que c'est quand même la commune qui décide et non pas le canton. Je crois que l'intelligence d'avoir mis dans la loi cette autonomie au niveau des communes, c'est que les petits artisans de Monthey ne sont pas ceux de Brig et Viège, donc essayons d'avoir une certaine unité, mais soyons sensibles à la demande de nos commerces.

M. Puipe : Je n'en sais rien, nous allons regarder ce que nous mettons dans le registre au niveau communal. Des directives sont souhaitées au niveau cantonal. Je vous propose de peaufiner et je reviendrai vers vous le cas échéant avec des informations complémentaires. Sauf erreur de ma part, il n'y rien sur le site internet actuel.

M. Oberholzer, je laisserai M. Cottet répondre à votre question concernant les transports publics.

Mme Rime, concernant la Route du Verger, historiquement il faut savoir que lorsque le plan de quartier a été adopté par la commune de Collombey-Muraz, il y avait obligation de réaliser deux accès. Le premier donnant sur la route cantonale et le deuxième passant sous la voie CFF direction Rhône. Ces accès ont été réalisés et lorsque la commune a discuté avec la commune voisine de l'organisation et surtout avec les promoteurs du plan de quartier, le souhait était que les camions de chantier ne puissent utiliser la Route des Dailles uniquement lorsque les deux premiers bâtiments étaient en chantier. Lorsque la construction du troisième bâtiment commençait, il fallait que les deux accès soient réalisés. En d'autres termes nous sommes en conformité avec ce qui a été convenu entre Monthey et Collombey-Muraz. Pourquoi des personnes ont-elles été sanctionnés ? Je n'ai pas de réponse mais, il est important de rappeler que nous sommes dans une zone bordiers autorisés et non dans une zone de transit, et nous devons garder ce concept, et être extrêmement attentifs à ce lieu pour préserver la qualité de vie des habitants. Je ne sais pas si M. Contat a un complément à apporter à cette sanction ? Voilà ce que je souhaitais apporter à titre de renseignements complémentaires.

M. Borgeaud, concernant le harcèlement sexuel, au niveau local aucune mesure précise n'a été édictée. Cependant, la police communale a l'obligation d'intervenir chaque fois qu'elle prend acte des cas d'harcèlement quel qu'ils soient.

Je suis un peu étonné de votre remarque concernant la demande de notre Confédération soit que les communes devraient être responsables dans ce domaine. Il y a des bases juridiques qui définissent clairement les problématiques principalement dans le code pénal. Nous n'avons pas de chiffre, si ce n'est le travail



quotidien de la police et je vous rappelle que nous avons une police efficace sur Monthey que ce soit au nombre ou en qualité d'interventions, cette dernière doit prendre cette problématique encore plus au sérieux et doit être à l'écoute des plaignants et des plaignantes, cela touche principalement des femmes et des jeunes filles. Je rappelle par contre que c'est la police cantonale qui enregistre les plaintes. Nous allons néanmoins être attentifs à la chose et nous allons nous renseigner pour savoir si les autres communes prennent des mesures précises dans ce cas-là à titre local.

M. Carron, concernant l'inégalité salariale, nous n'avons pas attendu votre intervention pour prendre la mesure, puisque le dossier est sur le bureau de Mme Fabienne Dousse. Je précise néanmoins et vous l'avez dit, que la grille salariale de la commune de Monthey, ne permet pas d'avoir une inégalité de traitement puisqu'elle est très précise, et lorsque nous engageons du personnel (homme ou femme), nous savons exactement à quel niveau et degré la personne va être engagée. L'évolution salariale est clairement fixée par nos statuts. Bonne chose ou mauvaise chose ? Je n'en sais rien ! Ce n'est peut-être pas extrêmement motivant, car il n'y a pas de possibilité de donner un supplément ou une augmentation particulière en fin d'année, mais cela a l'avantage d'avoir une égalité entre homme et femme. Vous avez raison, il est important de mettre en place ces chartes, car être bon c'est une chose, le dire en est une autre, et parfois, il ne faut pas oublier la deuxième démarche.

Vous proposez une motion en faveur de mesures pour garantir l'égalité de traitement et lutter efficacement contre le dumping salarial et social dans le cadre des marchés publics montheyens. Nous en prenons note, et nous y répondrons en temps voulu, et concernant votre question écrite, M Moulin vous répondra lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

M. Dupont concernant votre question sur le Buffet de l'AOMC. Je précise que la parcelle communale no 612 propriété (c'est aussi une réponse qui s'adresse à Mme Multone) actuelle de la commune n'a fait l'objet d'aucun acte de vente ou d'aucune promesse de vente ou autre. C'est un dossier qui date, non pas de la Médiathèque, mais des années 2009-2010 où le Conseil Municipal s'était engagé à ne pas vendre cette parcelle, tant que le propriétaire de l'AOMC réalise une étude. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, et cela est un élément essentiel. Il est vrai que nous tenons un peu le couteau par le manche, et ne vous excitez pas trop, les commentaires Facebook vont bon train, mais je rappelle que pour le moment, il n'y a eu qu'une requête de démolition de ce bâtiment que nous devons traiter durant les prochains mois avec tous les considérants que nous pouvons mettre sur un tel dossier.

M. Aviolat, je laisserai M. Cottet vous répondre. Je rappellerai que nous avons quelques mesures à Monthey, nous remplissons les conditions au niveau des tris de déchets, et notamment, nous avons cette année investi 1'300'000 Mio de francs pour la déchetterie avec une douzaine d'Ecopoints. Je crois que nous devons avoir un service de qualité mais ne réinventons pas la roue. Renseignez-vous auprès des autres communes, et vous entendrez que ce que nous croyons bien sur papier, devient par la suite compliqué et ingérable dans la pratique. Prenons acte de ce qui se fait ailleurs, c'est l'avantage d'être le dernier à mettre en place des mesures.



Mme Multone, je crois que j'ai déjà répondu au sujet de la parcelle, pour le surplus je passerai la parole à M. Délitroz. Merci Mme la Présidente.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. M. Délitroz.

Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments.

Merci Mme la Présidente. Nous allons parler du Buffet AOMC, c'est un sujet d'actualité et brûlant. Plusieurs personnes ont posé des questions, j'ai essayé de sérier tout cela. Mme Multone, je crois que c'est en ordre avec la réponse du Président. Je répondrai à Mme Anthamatten, à M. Oberholzer, à M. Dupont et à M. Raboud.

Mme Anthamatten vous amenez la question de l'inventaire, bien sûr que c'est une question qui se pose depuis longtemps, et jusqu'à maintenant l'idée de la Municipalité est de travailler au cas par cas. Un inventaire est quelque chose de long, quelque chose de compliqué, et nous allons dire que pour le moment les villes qui se sont lancées dans un inventaire ne sont pas enthousiasmées du résultat. Il faut aussi se rendre compte que les propriétaires qui sont touchés par un inventaire ne seront peut-être pas non plus enthousiasmés du résultat. Imaginez-vous si vous avez un bien, et que tout à coup, ce bien se retrouve dans un inventaire et que nous ne pouvons plus en faire ce que nous en voulons, nous n'allons pas être contents. Le Conseil Municipal n'est pas du tout opposé à l'idée de recenser les bâtiments à protéger. Je vais rebondir sur ce que dit M. Dupont. Où en est-on et pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Nous sommes en train de réfléchir à la question. Pour le moment, il y a eu une seule demande de démolition et deux oppositions que nous sommes en train de traiter. C'est un sujet qui passionne et je reviendrai ensuite, sur le fait que de nombreux citoyens ont signé une pétition. Nous sommes actuellement dans la réflexion, nous ne sommes pas pressés de démolir ce bâtiment et nous en parlons chaque semaine dans le cadre du Conseil.

M. Oberholzer, vous amenez cela sous le côté émotionnel, vous nous avez fait un très beau discours sur le patrimoine, et lorsque nous parlons patrimoine, nous sommes dans le subjectif et dans l'émotionnel. La question que nous devons nous poser par rapport à ce patrimoine et par rapport à tous les bâtiments, c'est je cite : « est ce que nous devons être sous le côté émotionnel ou le côté objectif ? »

En ce moment nous sommes en train d'essayer de peser le pour et le contre, nous avons une analyse objective que vous connaissez et qui dit que dans ce bâtiment nous n'avons aucun pas de valeur architecturale et d'un autre côté plein de gens qui disent qu'il faut absolument le garder. Nous ne sommes pas pressés et ne vous attendez pas à ce que le buffet AOMC soit détruit la semaine prochaine.

M. Raboud a parlé un peu vite pour moi, mais je crois qu'il a parlé d'un bâtiment sans cœur et sans âme. M. Raboud est comme d'habitude phénoménal, il sait tout, il sait tout ce qui se dit, et tout ce qui va se faire ! Je n'ai pas retenu le côté sans âme et sans cœur, mais la dernière fois il avait parlé de clapiers à lapins urbains. Il disait que la majorité PDC et PLR, soutenu dans ce dossier du buffet AOMC par le Municipal socialiste, en charge du dicastère de l'urbanisme ne semble pas l'entendre de cette oreille et ne voit pas vraiment de problème, à ce que le Buffet AOMC soit purement et simplement rasé pour en faire, comme nous commençons en avoir l'habitude, de nouveaux clapiers à lapins urbains. Donc voilà M. Raboud



sait ! Dans ce Conseil qui sait quoi ! Qui pense quoi ! Il sait déjà ce qu'il va y avoir. Je vous dis que ce n'est pas tout à fait comme cela. Nous n'en sommes pas là et nous n'allons pas faire un clavier urbain.

J'espère avoir répondu à vos questions et à vos soucis, et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Délitroz. M. Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Je vais essayer de répondre aux 4 personnes qui m'ont interpellé.

M. Cardoso, notre concept de sécurité durant carnaval a été traité mercredi passé, vous êtes déjà apparemment bien au courant de ce qui s'est dit. Je dirai que je reste à votre disposition pour de plus amples précisions. En deux mots je vais vous expliquer le concept que nous avons présenté aux tenanciers. Au vu du nombre de tenanciers qui sont venus me remercier et me serrer la main, je pense que ce concept a bien passé. L'idée de ce concept sécurité est d'augmenter les patrouilles et que ces dernières soient visibles et qu'elles soient sur place pendant les cinq jours du carnaval de 21h00 à 03h00-04h00 jusqu'à la fermeture des bistros. Pourquoi ? Parce que visibilité et nombre font la prévention.

Cette idée permettrait en théorie, mais je pense que cela se fera, d'avoir un sentiment de sécurité et de permettre à nouveau aux gens de sortir sans se faire casser une bouteille sur la tête comme cela s'est passé l'année dernière à l'un de nos policiers. Nous avons négocié avec Sécuritas qui eux gèrent la cantine et différents lieux avec le comité de carnaval. C'est le comité de carnaval qui pilote le concept et nous sommes en soutien. Nous avons réussi à négocier un prix qui est tout à fait correct, puisque finalement, si les 23 bars qui font carnaval chaque année y participent, cela fera 50 francs par jour, soit 250 francs par bar et pour 5 jours. Vous voyez que c'est tout à fait supportable. Les tenanciers pensaient que les chiffres seraient plus élevés. Un des tenanciers a son propre concept de sécurité puisqu'il a trois Sécuritas le week-end et qui a dit qu'il avait déjà son concept de sécurité, et je lui ai proposé de l'alléger puisqu'il y aura le concept global et durant carnaval vous n'êtes peut-être plus obligé d'avoir trois Sécuritas dans votre établissement. Je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

M. Oberholzer, concernant l'impunité éventuelle au niveau des places de parc. J'attends les statistiques de cette année. Nous avons donné des missions aux policiers qui sont censés se déplacer à pieds et descendre de leur véhicule lorsqu'ils sont en patrouille. Nous avons donné et répété les instructions plusieurs fois dans l'année. Je vais voir ce qui ressortir, en fonction des lieux et des amendes, qui ont été mises, et la prochaine instruction qui pourrait être donnée et celle de mettre un quota à chaque policier pour poser les amendes. Jusque-là, nous pensions que le travail serait fait selon le bon sens. Si tel n'est pas le cas, nous prendrons d'autres mesures. Il n'y a pas d'impunité et de réglementation particulière.

Lorsque vous m'aviez interpellé ce printemps, l'idée était de faire cesser ce parcage sauvage. Je travaille dans le bâtiment de la Verrerie derrière Troilletta, et qu'il m'arrive d'aller à pieds tous les jours en ville, et j'ai plusieurs fois téléphoné à mon équipe en leur disant d'envoyer une patrouille car plusieurs véhicules étaient mal parkés devant les banques Raiffeisen et UBS. Lorsque ces policiers arrivent les



voitures ne sont plus là et lorsqu'ils repartent, après cinq ou six minutes de nouvelles voitures sont présentes. L'idéal serait d'avoir une ou deux policiers en permanence. A l'époque nous avons des contractuels, je ne dis pas que nous ne sommes pas en train de réfléchir à remettre des contractuels en fonction de nos possibilités financières et d'organisation. Ce matin même, M. Olivier Rimet m'a annoncé qu'il avait 3'000 heures supplémentaires, suite aux malades, et accidents que nous avons au sein de notre corps de police depuis une année et demi. Je ne suis là que depuis quelque mois. Je vous laisse faire le calcul, il nous manque trois personnes en permanence ! Voilà la situation actuelle !

Vous avez parlé d'une zone de dépose, je n'ai pas tout compris, mais nous pouvons en reparler car c'est peut-être une bonne idée.

Mme Rime, notre Président vous a déjà répondu en partie. Si vous pouvez m'envoyer un mail à l'adresse Pierre.Contat@monthey.ch avec les informations que vous avez. Effectivement, il serait intéressant d'analyser les deux règlements et de voir comment nous pourrions avoir une solution pragmatique avec du bon sens, en pensant, comme l'a dit M. Le Président qu'effectivement cette route ne doit pas devenir une zone de transit, ni une zone qui servirait de contournement aux bouchons des grands centres. Il faut que nous analysions la situation. C'est bien que vous m'ayez interpellé, nous allons analyser la situation et coordonner avec M. Planchamp.

M. Borgeaud, concernant le harcèlement de rue, nous n'avons pas de statistique. Je sais pour avoir discuté avec ma cheffe de service d'un autre cas, elle m'a répondu que nous ne pouvions pas donner les informations ni au Président ni au Municipal car la loi ne le permet pas, et nous ne pouvons même pas lire le journal de poste. Il faut qu'une plainte ou que quelque chose vienne de la justice pour que nous puissions ouvrir certaines statistiques et aller vérifier certaines choses.

Par contre, si éventuellement, vous pouviez déposer un postulat, nous pourrions envisager avec l'aide de Maître Fanti, préposé à la protection des données, de voir dans quelles mesures nous pourrions avoir des statistiques ou des interventions. Comment faire pour prendre ce problème à bras le corps et voir dans quelles mesures nous pourrions instaurer un règlement, une facilitation des personnes qui pourraient aller déposer des déclarations ou quelque chose à la police

Je me mets volontiers à disposition pour aller discuter avec Maître Fanti afin de voir dans quelles mesures nous pourrions intervenir dans ce domaine. Pour l'instant nous sommes pieds et poings liés. Cela doit venir de la justice, cela ne peut pas venir des Conseillers Municipaux ou du Président.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge du dicastère Affaires sociales, 3^{ème} Age & Santé

Mme la Présidente du Conseil Général, Mmes et MM. les Conseillers Généraux, Mme la Conseillère Générale Launaz Perrin,

Je vais vous répondre brièvement sur cette question du foyer de jour puisque nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la prochaine séance du Conseil Général. Tout d'abord, je peux vous dire que cette réflexion date du début de cette législature, après il fallait trouver un emplacement pour accueillir cette structure de foyer de jour, les premiers contacts ont datés du mois d'août, vos interventions du mois de septembre n'ont fait que renforcer ma motivation à instaurer un foyer de jour à Monthey. Pour ne pas trahir de secret, nous avons profité de l'échec de négociations entre une assurance et la CAPAV pour récupérer cette surface au rez



inférieur pour implanter cette structure de foyer de jour. Par rapport à vos questions : cette structure suffira-t-elle pour les dix ou vingt prochaines années ? Je ne peux pas vous répondre pour l'instant, cela répondra à un besoin pour 2020, mais certainement que pour dans 10 ou 20 ans cette structure de Monthey avec la convention que nous avons sur Collombey-Muraz ne répondra sûrement pas aux besoins, nous évaluerons ces besoins, et nous viendrons avec des projets complémentaires le cas échéant. Par rapport à la présentation détaillée du projet et les informations liées à ce projet, je vous propose de convoquer une séance de la commission Affaires sociales, 3^{ème} Age & Santé dont vous faites partie avant la prochaine séance du Conseil Général pour vous donner toutes les informations et aussi pour vous écouter si vous avez quelques suggestions à nous formuler. Merci pour votre soutien et votre enthousiasme à ce projet.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Thétaz. M. Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Mme la Présidente.

M. Aviolat, vous avez déjà énuméré toutes les choses que nous faisons à Monthey. Il faut également garder à l'idée, qu'avec ou sans taxe la prestation offerte au citoyen ne change pas. Les centres de tris dans les rues peuvent se faire, c'est une fausse bonne idée parfois et cela a des coûts.

Concernant vos statistiques pour les Genevois, nous allons un peu sortir du bac à sable, pour votre information, je me trouvais à côté de M. Fellay lorsqu'il a téléphoné à son homologue genevois de la ville je précise. Pour la ville c'était 38%, et nous allons avoir l'occasion de l'aborder, je l'espère en tout cas dans le groupe de travail.

M. Oberholzer, concernant le bus urbain, il y a effectivement une campagne de promotion qui a eu lieu entre la fin de l'été et le début de l'automne. Il y a eu un mailing géoréférencé qui était intéressant et qui avait déjà été fait par l'agglomération de Sion, cela veut dire que les gens ciblés se trouvaient dans le rayon à proximité de certains arrêts, avec un concours qui comportait comme prix du chocolat Ragusa.

Concernant les nouveaux habitants, j'ai validé des bons à mi-novembre. Tous les nouveaux habitants recevront prochainement une carte multi-courses.

Concernant les biens francs, ce n'est pas à l'ordre du jour. Je vous le rappelle quand même et vous êtes aussi bien placé que moi pour le comprendre, nous devons négocier tout cela avec la commune de Collombey-Muraz, et vous savez qu'ils sont très durs en affaire, que nous devons tout partager en deux, et que mon homologue s'appelle Cottet. Il a aussi eu une investigation de mes collègues de la formation. Une enquête a été diligentée par le cycle d'orientation et les parents d'élèves avec un questionnaire extrêmement intéressant sur ce que les personnes attendent du bus urbain.

Dans le cadre du déploiement du nouveau bus d'agglomération dans une année environ, il y aura une nouvelle communauté tarifaire. Comme vous le savez c'est Mobilis pour le canton de Vaud et il semblerait que du côté valaisan il y ait une mouture valaisanne qui pourrait être proposée, mais encore une fois, nous ne sommes pas totalement maîtres de nos grilles tarifaires.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Cottet. M. Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, je crois que nous avons fait le tour des questions et je ne vais pas reprendre la parole pour donner des compléments. Je tenais juste à vous rendre attentifs que je suis entouré de deux gardes du corps, et c'est l'occasion pour moi de vous faire part de l'énorme satisfaction de cette passation de pouvoir. Je l'ai dit sous forme de boutade pour répondre à M. Raboud qu'il y avait un départ à la pré-retraite de M. Posse. C'est un départ planifié qui intervient après trente-deux ans de travail passé à la commune. Je crois que c'est une implication sans faille au sein du Conseil Municipal, mais aussi au niveau du Conseil Général, je crois qu'il a toujours été un répondant, et plusieurs anciens Présidents du Conseil Général pourront le confirmer, un soutien indéfectible par rapport aux aspects juridiques, aux aspects organisationnels de notre Conseil Général de notre vie publique en général sur Monthey, et je crois que c'est une énorme satisfaction que nous avons eue durant de nombreuses années, et je remercie une nouvelle fois M. Posse pour son engagement.

C'est évidemment aussi pour moi l'occasion de souhaiter la bienvenue à M. Simon Schwery, qui est en place depuis le 1^{er} octobre. Je ne ferai pas trop de louange car dans quelques semaines nous allons faire une évaluation après les trois mois de son entrée en fonction. Je lui réserve la primauté de mes réflexions et remarques sur son engagement. Sachez d'ores et déjà que je me réjouis de travailler avec M. Schwery, je suis persuadé qu'il sera tout autant à l'écoute que M. Posse, concernant le Conseil Général, de vos remarques de vos questions et de vos suggestions. Je pense que nous allons suivre dans ce trend d'excellente collaboration entre l'exécutif, le législatif et aussi l'ensemble de notre administration et plus particulièrement à la Chancellerie. Bienvenue à M. Schwery, à la fois à la commune, au Conseil Municipal, mais également dans ce plénum du Conseil Général.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Le Président. La parole est-elle encore demandée ?

Intervention de M. Eric Dupont (PLR)*

M. Délitroz, vous avez dit que vous attendiez ce soir pour entendre notre avis au sujet du buffet AOMC. Je me permets donc d'intervenir à nouveau pour vous donner le mien et vous aiguiller. En plus des quelques objets montheyens officiellement protégés, le canton possède son propre inventaire, non homologué, des sites construits dignes de protection. Dans cet inventaire, on retrouve le Buffet de la gare AOMC, classé en objectif de sauvegarde « a », signifiant « sauvegarde intégrale de la substance ». En outre, le Buffet de la gare AOMC se situe dans un périmètre classé en objectif de sauvegarde « a », signifiant « sauvegarde de l'état existant ». J'ai pu lire dans la presse que « la commune n'a plus grand chose à dire



quand il s'agit d'un projet privé qui respecte les règlements » ? Je vous signale que le projet de démolition déposé ne respecte pas les règlements. Celui-ci n'est pas conforme à l'article 106 de notre RCCZ traitant de la zone centre. « Cette zone est destinée [...] à maintenir le caractère existant de la vieille ville. Sont encouragés la protection, l'entretien, la rénovation des constructions existantes ». De plus, toujours selon notre RCCZ (article 75), « le Conseil Municipal a le droit de s'opposer à toute construction ou démolition de nature à compromettre l'aspect ou le caractère d'un site, d'un quartier, d'une rue ou à nuire à l'aspect d'un édifice de valeur historique, artistique ou pittoresque, même si elle ne se heurte à aucune disposition réglementaire spéciale ». Pour reprendre notamment quelques points évoqués dans l'opposition du Vieux-Monthey, le Buffet de l'AOMC est actuellement en parfait état et ne menace donc pas de s'écrouler. Il n'y a donc aucune raison sécuritaire de démolir ce bâtiment. Cette démolition ne répond pas non plus à une nécessité d'édification de nouveaux logements sur la commune, au regard du nombre d'appartements vacants actuels. Après la disparition de l'ancienne ligne AOMC et de l'ancienne gare, et en prévision de la suppression de la gare actuelle et des voies, le Buffet de l'AOMC restera le seul et dernier témoin du passé ferroviaire en Ville de Monthey. Un architecte a peut-être évalué les aspects architecturaux, mais semble être totalement passé à côté des aspects historiques et légaux. Tout comme le Conseil Municipal, j'imagine qu'il n'a pas non plus pris la peine de consulter la section patrimoine du canton du Valais et l'Association du Vieux-Monthey pour compléter son analyse du dossier. Une analyse architecturale seule est donc lacunaire. Vous vous inquiétez du sort des propriétaires. Une fois qu'un objet est protégé, le Canton et la Confédération offre des subventions pour l'entretenir et le rénover, que cet objet soit en main publique ou privée. Pour ceux qui s'inquiètent que le propriétaire laisse le bâtiment se délabrer, je vous rappelle que cela est interdit. En effet, selon l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions (alinéa 1) : « Il est interdit de porter atteinte au paysage, à l'environnement, aux sites bâtis, à la sécurité, à la santé des personnes, aux biens de valeur par des constructions non terminées, mal entretenues, endommagées ou exploitées en violation des prescriptions en vigueur ».

En conclusion, le projet de démolition va à l'encontre de notre RCCZ. Si ce bâtiment n'a pas de valeur aux yeux de la commune, il en a à ceux du canton. Il n'y a aucune raison valable de démolir ce témoin du passé, auxquels bon nombre de Montheyens sont attachés. Si toutes les parties mettent une once de bonne volonté, on trouve toujours un terrain d'entente. Et il n'est pas forcément nécessaire que la commune achète le Buffet de l'AOMC pour que ce dernier subsiste. J'en ai terminé.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil généra

Merci M. Dupont. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Copepy, Président de la Municipalité

Merci Mme la Présidente, juste une réponse par rapport à cette longue remarque et il y a passablement de choses à dire. Prenons le temps d'avoir tous les éléments en notre possession, vous avez l'air catégorique, vous êtes certainement un très bon juriste, mais je peux démonter tout de suite, tout ce que vous avez dit, notamment



sur l'obligation d'entretien. Il faut juste savoir à titre d'exemple que le propriétaire m'a remis une attestation du bureau Kurmann & Cretton qui impose une implication financière pour le parasismique, puisqu'il y a un établissement public pour un montant de 1'200'000 Mio francs. Dire qu'il n'y a rien à investir, ce n'est pas tout à fait juste, dire que nous pouvons retaper le bâtiment sans problème n'est pas correct. Pour rappel, la commune de Monthey est propriétaire d'un bâtiment au bas du Château qui est dans un état déplorable, dans ce cas précis c'est un propriétaire public on peut toujours investir, mais lorsque c'est un propriétaire privé, nous risquons d'attendre pendant des années. Certes, il ne portera pas atteinte au domaine public, mais le bâtiment en lui-même risque de se détériorer, et c'est toujours la difficulté. Et je vous rappelle encore une fois que vous avez l'air très sûr de vous et je vous rappelle qu'il y a des voix de recours. Nous ne sommes pas une dictature et lorsque nous disons, dans une décision, que c'est conforme au caractère de la zone et donc qu'il nous suffit, nous, autorités publiques de dire interdiction de démolir, il y a quand même des autorités qui sont certes le canton, mais il y en a encore plus haut et le Canton n'est pas la seule référence, n'en déplaise aux autorités cantonales. Je trouve que vos interventions sont bien, elles étaient nécessaires, je vous remercie, nous sommes sensibles à la chose, mais prenons un peu de hauteur, ne soyons pas rigoureux à ce point-là, car c'est un peu plus compliqué juridiquement que ce que vous venez de dire. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. M. Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Je tiens à féliciter M. Dupont et le groupe PLR pour leur intervention. Quant à vous M. Délitroz, vous êtes gentil d'avoir tout ramené à moi. Je trouve juste un peu dommage, car on sait, on l'a vu, et on l'entend partout que c'est un sujet auquel les Montheyens s'intéressent. Cela dépasse un peu ma petite personne et je trouve dommage que vous reveniez sur les propos que j'avais tenu sur Facebook, je n'ai jamais tenu ces propos en plénum, après je les assume totalement. Effectivement cela fait 40 ou 50 ans que tout ce qui se fait au niveau contemporain sont des clapiers à lapins urbains, et il n'y a pas de mal à le dire. Il y a une majorité de gens qui le pense aussi. Nous avons vu dans votre ligne de conduite que vous vouliez parler de ça. Alors si vous êtes très content avec ça, je suis content pour vous. Merci et bonne soirée.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Raboud. M. Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)

Voilà M. Cottet, je vous apporte juste le tableau, en effet, ce sont les chiffres du Canton. Cela sera pour le travail d'analyse dans le cadre du prochain travail de groupe. Merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci. M. Aviolat. M Carron.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Excusez-moi d'intervenir, mais comme j'ai été interpellé sur ma pratique professionnelle, je me permets de répondre. Je ne veux pas instaurer des nocturnes, je laisse cela aux grands commerces qui non seulement veulent faire travailler les gens le dimanche, mais qui en plus les font travailler le samedi 23.

J'aimerais juste intervenir sur quelques points qui ont été dits. D'abord, je n'ai pas reçu la lettre d'Artcom, c'est volontiers si vous pouvez m'en faire une copie comme ça, comme ça j'en prendrai connaissance, et comme cela, nous pourront partager la même copie, même si nous ne partageons pas les mêmes avis et comme ça on n'aura pas pour une fois, vous les côtés rationnels et nous les côtés émotionnels.

Je vous le dis : votre prétention à vous considérer en tant que Conseiller Communal comme étant rationnel en ayant des hauteurs de vue, et nous un bas peuple qui pouvons seulement appréhender les choses de manière émotionnelle, c'est franchement une marque de mépris, que je pense nous ne méritons pas, et qui en plus ne reflète pas la réalité.

Maintenant, vous avez interpellé UNIA sur le sujet, M. le Président, je vous rends attentif sur la position de vouloir fermer le 24 décembre, que la pétition a été signée par plus 4'000 personnes. Ce n'est pas UNIA qui demande, c'est UNIA qui porte le dossier, mais je vous rappelle que cette pétition a été signée par 4'000 personnes dont 1'000 signatures manuscrites qui ont été récoltées lors des marchés. Il y a une réelle volonté de la population montheysanne de s'opposer à cette ouverture et j'ai pris acte avec satisfaction par M. Délitroz, que lorsque les pétitions arrivent à 1000 signatures, ces dernières sont prises en considération. Vous avez dit dans votre discours que le fait d'avoir une pétition concernant le Buffet de l'AOMC vous faisait réfléchir, je vous demande de pousser la réflexion. Réfléchissez 4 fois plus ! Si 1'000 personnes vous font réfléchir, réfléchissez 4 fois plus avec 4'000 personnes ! Un autre point : lorsque vous dites que nous arrivons trop tard ! Je vous rappelle que nous arrivons lorsque nous avons l'information, je vous invite donc pour la prochaine fois à nous donner l'information plus tôt ! M. Coppey, il faut que nous parlions sur le principe de la bonne fois. Lorsque je vois la rapidité avec laquelle l'Office du tourisme a modifié tous les flyers sur internet, je dis presque tous, car ils en ont oublié quelques-uns que nous utiliserons peut-être dans les procédures le moment venu. Lorsque je vois la rapidité à laquelle l'Office du tourisme a modifié tous les documents, il n'y a aucun problème, un mois et demi avant l'événement, de déplacer cette ouverture du 24 décembre au 17 décembre. C'est simplement parce que vous n'aviez pas la volonté politique de le faire. Je pense que c'est aussi faire une insulte aux entrepreneurs et petits commerçants de cette ville si vous pensez qu'ils ont besoin d'un mois et demi pour dire à leurs collaborateurs de venir travailler le 17 et non le 24, je pense que c'est avoir beaucoup de mépris pour des entrepreneurs de cette ville. Il faut que vous assumiez votre décision, c'est une décision que vous avez prise, et vous avez pris la décision de gâcher le Noël des familles montheysannes c'est votre choix ! Nous respectons parce que nous sommes des démocrates mais, nous ne le partageons pas.



Un dernier point par rapport à ce qui se fait ailleurs. L'ensemble des communes valaisannes qui ouvrent. La commune de Collombey-Muraz n'ouvre pas car il n'y a pas de marché de Noël, l'ensemble des communes valaisannes qui ouvrent dans le respect de l'autonomie communale, ouvrent le 17 décembre. Ces communes ont été soumises aux mêmes pressions que vous. Parlez-en avec votre homologue de Martigny, il y a eu la même demande de l'association des commerçants de Martigny qui sont aussi arrivés avec des arguments, sans doute que vous vous trouverez émotifs, mais que la commune n'a pas trouvé émotif, mais que la commune de Martigny n'a pas trouvé émotif et opérationnel. La commune de Martigny a refusé l'ouverture. Les commerçants ont dit qu'ils souhaitaient ouvrir le 24 et la commune de Martigny a dit non, vous ouvrirez le 17. C'est un choix politique qui a été fait à Monthey, et nous considérons que c'est un choix politique qui déshonore la ville de Monthey, parce que la ville de Monthey est plutôt une cité de petits artisans, de petits salariés de classe moyenne. En faisant cela, vous gâchez le Noël d'une centaine de personnes qui travaillent à Monthey. Assumez ce choix, mais ne dites pas que c'est pour des raisons organisationnelles que c'était impossible de faire le contraire. C'est un choix que vous avez fait, c'est un mauvais choix. Assumez-le !

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Carron. M. le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Très rapidement Mme la Présidente, car je pense que nous nous pourrions rester des heures à discuter avec M. Carron, car je ne pense pas qu'il va changer d'avis, et moi non plus, pour la simple et bonne raison, que je prends des aspects factuels. J'ai beaucoup de défauts, mais de là à dire que je snobe le peuple, je ne crois pas que c'est mon style, j'entends plutôt dire que je suis trop proche du peuple, mais je prends note de votre remarque.

Je ne suis pas sûr que tout le monde dans la salle, ce n'est en tout cas pas le cas pour la population montheyenne, sait que la demande venait d'Artcom et je vous demande d'être sensibles. Certes, il a peut-être eu des pressions à Martigny ou à Sion pour ouvrir le 24, mais je vous rappelle qu'à Monthey, nous sortions de 2 ans et demi de travaux. Rappelez-vous l'ambiance au sein des artisans et des commerçants de Monthey. L'ancienne législature qui a pris la décision l'a prise en toute connaissance de cause, et elle prend ses responsabilités. Et justement nous prenons nos responsabilités car nous prenons de la hauteur, car nous avons la vision des artisans et commerçants et celle des employés.

Bien sûr que nous aurions pu prendre la décision, quoique juridiquement nous n'avions pas l'autorisation. Vous savez que nous devons la demander une année à l'avance, et contrairement à ce qui avait été dit par certain syndicat dans la presse, le canton ne nous a jamais écrit pour nous dire que nous pouvions ouvrir le 17. Nous étions hors délai pour ouvrir le 17 et par conséquent cela voulait dire que nous aurions annulé le 24. Evidemment que les commerces peuvent fermer ! La seule chose c'est pas par rapport à l'organisation des employés, mais c'est par rapport à la clientèle. Je cite le commerce de Monthey'roir, dont la responsable m'a informé que des commandes avaient été passées pour le 24. Je cite ma coiffeuse qui me dit aussi qu'elle avait des clientes. Vous pouvez aller vous faire coiffer une semaine avant, cela ne vous posera pas de problème, par contre, certaines



personnes de la gence féminine aiment bien être coiffée autour du 24 car c'est jour de fête.

Nous savons que lorsque nous prenons une décision, nous ne faisons pas que des heureux et essayez de changer de casquette lorsque vous venez en séance, essayez de comprendre, même si vous ne partagez pas, et cela je peux le comprendre.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. le Président. M. Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

M. Raboud, vous avez remercié M. Dupont et le groupe PLR pour la dernière prise de parole, je vais devoir concentrer les remerciements à M. Dupont, car cela ne reflète pas la position de tout le groupe.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil Général

Merci M. Bellwald. Je clos la discussion. Mmes et MM., nous arrivons au terme de cette séance du Conseil Général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Le Bureau tenait aussi à saluer et à remercier chaleureusement M. Posse pour toutes ces années passées au poste de secrétaire communal. Nous lui souhaitons une belle retraite et nous avons tenu à lui offrir une petite attention.

M. Schwery, le Bureau se réjouit de collaborer avec vous. Avant de lever la séance, permettez-moi de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année à vous et à vos proches et tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année ! J'ai le plaisir d'inviter toutes les personnes présentes qui ont encore le courage, à partager un apéritif afin de vous remercier pour votre travail lors de cette première année législative qui fut vive, animée et constructive.

Merci de faire parvenir par mail, ainsi que toutes vos interventions, et notamment les questions écrites, interpellations et motions à notre secrétaire. Il est exactement 23h30, je lève la séance du Conseil Général.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot

Rapport n° 3 – 29.11.17
- Budget 2018

Monthey, le 29.11.17

1. Préambule

Dans l'optique de la séance du Conseil Général du lundi 11 novembre 2017, la Commission de Gestion s'est réunie à 5 reprises pour se pencher sur le budget 2018 de la Commune de Monthey. Lors de sa séance du 6 novembre 2017, la Commission de Gestion a bénéficié de la présence et des explications de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, ainsi que M. Gérald Gay-des-Combes, Chef de Service en charge du Service « Finances & Gestion » de la Commune. Outre les réponses immédiatement obtenues lors de cette première séance, 25 questions et 2 questions complémentaires ont pu être posées par écrit aux différents Services, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration. En effet, la plupart des réponses ont satisfait la Commission de Gestion. En parallèle, lors de sa séance du 20 novembre 2017, la Commission de Gestion a reçu M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, pour une explication détaillée concernant l'acquisition du parking souterrain du Market (*cf.* point n° 4 du présent rapport). Finalement, lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Commission de Gestion a reçu M. Fabrice Thétaz, Conseiller Municipal en charge du Dicastère « Affaires Sociales, 3^{ème} Age & Santé », ainsi que M. Christophe Schaller, Directeur du home « Les Tilleuls », pour une explication détaillée concernant le dépassement du budget prévu pour la réfection, le réaménagement et l'agrandissement du home (*cf.* point n° 4 du présent rapport).

Liste des présences	
M. Fabrice Caillet-Bois (AdG), Président	06/13/20/27/29 novembre 2017
M. Lucien Christe (PLR), Rapporteur	06/13/20/27/29 novembre 2017
Mme Céline Contat (ApM), Membre	06/13/20/27/29 novembre 2017
M. Sylvain Défago (PDC), Membre	06/13/20/27/29 novembre 2017
M. Arnaud Dubois (PLR), Membre	06/13/20/27/29 novembre 2017
M. Jean-Pierre Landolt (PDC), Suppléant	06 novembre 2017
M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG), Membre	06/13/20/27/29 novembre 2017
M. Flavien Schaller (PDC), Vice-Président	Remplacé/13/20/27/Excusé novembre 2017

2. Chiffres-clefs et généralités

Le budget 2018 soumis au Conseil Général est sensiblement similaire à celui du précédent exercice. Le déficit prévu s'élève à 1'292'000 CHF, en baisse de 210'000 CHF par rapport au budget 2017. La marge d'autofinancement prévue s'élève à 11'011'000 CHF, en baisse de

208'000 CHF par rapport au budget 2017. Les amortissements (qui, pour rappel, doivent s'élever à 10% de la valeur résiduelle du patrimoine administratif en vertu des prescriptions de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des Communes (art. 51 et ss)) s'élèvent à 12'303'000 CHF, en baisse de 418'000 CHF par rapport au budget 2017. Quant aux crédits d'investissements nets budgétisés, ils s'élèvent à 23'232'000 CHF, en hausse de 2'200'000 CHF par rapport au budget 2017. Cependant, ces deux derniers chiffres seront impactés négativement – nous le verrons ci-après – suite au rejet par référendum du Règlement communal sur les déchets. En effet, selon les dernières estimations du Service *ad hoc*, l'augmentation de la participation communale (compte n° 720.490.11), de 40'000 CHF à 362'000 CHF impactera les résultats de la Commune, soit une augmentation de l'excédent de charges de 322'000 CHF et une diminution du même montant de marge d'autofinancement. Dès lors, l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élèvera à 1'613'800 CHF au lieu de 1'291'800 CHF, et la marge d'autofinancement se situera à 10'689'200 CHF, au lieu de 11'011'200 CHF.

Globalement, le budget 2018 de la Commune de Monthey s'inscrit dans la continuité et la stabilité. Toujours saine, la situation financière de la Ville ne doit pas occulter le fait que Monthey entre aujourd'hui dans un cycle d'investissements qui s'étendra sur ces 4 à 5 prochaines années. Selon les informations obtenues par la Commission de Gestion, la planification démontre que la Commune peut assumer ces investissements. L'état des finances municipales permet d'appréhender sereinement l'avenir, mais il convient de demeurer vigilants et d'être conscients que des investissements conséquents attendent la Ville. Finalement, relevons que – comme à l'accoutumée – les crédits d'investissements nets budgétisés ne tiennent pas compte des potentiels reports dans le temps induits par d'éventuels éléments de procédure administrative.

Parmi les généralités, nous pouvons encore souligner que la Commission de Gestion s'est penchée sur différentes questions liées aux traitements, aux charges sociales y afférentes, aux indemnités de départ ou encore aux traitements et vacations du Conseil Municipal. Selon le bref examen mené par la Commission de Gestion, rien ne permet de penser qu'un quelconque élément est non conforme aux Règlements en vigueur.

Finalement, la Commission de Gestion salue la création du « Fonds énergie » (compte n° 881.319.00) et invite le Conseil Municipal à en faire l'active promotion.

3. Comptes de fonctionnement

La Commission de Gestion a tenu à relever les points suivants :

Page 40, compte n° 309.318.03 – Manifestations culturelles

Le montant de 85'000 CHF porté au budget – en hausse de 45'000 CHF par rapport au budget 2017 – comprend notamment un soutien de 50'000 CHF pour une nouvelle édition du Festival « Hik & Nunk ». Rappelons que, lors de son lancement, la Commune avait dû éponger les pertes de la manifestation. Lors de sa 2^{ème} édition, elle l'avait soutenue à hauteur de 40'000 CHF. La Commission de Gestion s'est étonnée qu'une hausse de 25% du

soutien à « Hik & Nunk » soit encore prévue l'an prochain, pour un Festival qui ne dure qu'un seul week-end et qui semble parfois peiner à trouver son public. La Commission de Gestion estime que Monthey bénéficie déjà d'une offre culturelle riche et variée. Elle se demande s'il est nécessaire, souhaitable ou judicieux de maintenir « à tout prix » cette manifestation.

On lui a répondu que ce montant de 50'000 CHF permettrait au Festival de pouvoir compter sur la même somme de la part du Canton et de la Loterie Romande réunis. En outre, la prochaine édition aura pour axe central le cirque et le clown. Aussi, elle devrait être populaire et destinée aux familles.

Suite aux explications reçues, la Commission de Gestion a évoqué l'opportunité de proposer un amendement pour ramener ce soutien à 40'000 CHF. Finalement, elle a décidé de laisser encore une chance au Festival « Hik & Nunk ». Selon le succès rencontré par la manifestation en 2018, elle se réserve le droit de défendre une position plus ferme lors de sa prochaine édition.

Pages 65-67, compte n° 72 – Traitement des déchets

La Commission de Gestion, dans son rôle de contrôle de la gestion et de l'organisation des Dicastères du Conseil Municipal, ne peut que regretter que la Municipalité n'ait pas pu introduire le nouveau Règlement dans les temps et l'invite à faire son autocritique sur les raisons de cet échec.

Le mercredi 29 novembre 2018, peu avant sa 5^{ème} et dernière séance, la Commission de Gestion a reçu un projet de budget non encore avalisé par le Conseil Municipal concernant le compte n° 72. Aussi, elle invite le Conseil Municipal à présenter ledit budget au Conseil Général lors de sa séance du lundi 11 décembre 2018.

4. Comptes des investissements

Pages 96-97, compte n° 57 – Home pour personnes âgées

La Commission de Gestion a jugé utile de recevoir, le 27 novembre 2018, M. Fabrice Thétaz, Conseiller Municipal en charge du Dicastère « Affaires Sociales, 3^{ème} Age & Santé », ainsi que M. Christophe Schaller, Directeur du home « Les Tilleuls ». Des explications apportées, elle retient les éléments suivants :

Le concours d'architecture lié à l'agrandissement du home a été initié en octobre 2015. Le résultat a été dévoilé au printemps 2016, peu avant le lancement de l'étude qui date de l'été 2016. Le nouveau bâtiment prévu comportera 5 étages et 9 chambres par étage, soit un total de 45 nouvelles chambres. A ce total, il convient de soustraire les lits perdus par la transformation des chambres à 2 lits en chambres individuelles. Au final, avec le réaménagement de l'ancien bâtiment et la construction du nouveau, ce sont 30 nouveaux lits qui seront proposés. Il faut savoir que ce sont en permanence entre 15 et 20 personnes

qui figurent sur la liste d'attente du home. En outre, 52 Montheysans sont actuellement logés dans d'autres homes ou d'autres structures similaires de la région.

Le montant initialement porté au budget (environ 13'000'000 CHF) avait été établi sur la base du montant par chambre reconnu par le Canton du Valais, soit 285'000 CHF ce qui, multiplié par les 45 nouvelles chambres, donnait un total de 12'825'000 CHF. A mesure que le projet s'affinait, les responsables se sont aperçus que ce montant ne serait pas suffisant. Différentes raisons l'expliquent. Il s'agit notamment d'une construction complexe, car elle se greffe sur du bâti existant. De plus, même si cet élément n'est pas obligatoire, il a été jugé judicieux d'intégrer aux travaux la mise aux normes sismiques du bâtiment, ce qui représente plus de 1'500'000 CHF de coût supplémentaire. Il a encore fallu augmenter le budget de 740'000 CHF pour l'aménagement des chambres, montant qui n'avait pas été prévu dans la première étude. A titre de comparaison, la chambre du home de Vernayaz a coûté 310'000 CHF, celle du home de Muraz 367'000 CHF, celle du home de Vétroz 475'000 CHF. A Monthey, sans la mise aux normes sismiques mais avec l'aménagement, une chambre coûtera 364'000 CHF (375'000 CHF avec la mise aux normes sismiques).

Relevons que la taille des chambres est fixée par des normes, des standards cantonaux. A Monthey, les chambres mesurent environ 20 m², sans la salle de bain ni le vestibule. Cette surface n'est pas surdimensionnée et se situe plutôt dans le bas de l'échelle des exigences cantonales. Il faut rappeler qu'une chambre de home n'est pas une chambre d'hôpital : c'est un authentique lieu de vie. Les résidents y habitent – parfois des années – y reçoivent du monde, etc. De plus, il est nécessaire de prévoir suffisamment de place pour le matériel médical, les fauteuils roulants, les élévateurs, etc.

Constatant que le budget serait dépassé, le Service *ad hoc* a pris des mesures d'économie. En renonçant à un réaménagement des accès ainsi que de l'entrée, en réduisant le volume du corps de liaison entre les 2 bâtiments et en réduisant la taille du sous-sol, ce sont près de 900'000 CHF qui ont pu être retranchés au budget. Selon M. Christophe Schaller, les besoins communaux à moyen – voire à long – terme seront couverts avec la création de ces 30 chambres supplémentaires. Par contre, des investissements pour la rénovation de l'ancien bâtiment sont à prévoir (isolation, etc.). Son état général est un peu « vieillot ». Il nécessitera certainement des interventions dans les 10 prochaines années.

Les futurs travaux seront soumis à une procédure ordinaire, sans dérogation. Si le Conseil Général accepte le budget, il est prévu d'anticiper d'éventuelles complications en organisant rapidement une rencontre avec les riverains, sous la forme d'une séance d'information. Quant à la forme juridique future du home (fondation ? société anonyme ?), celle-ci reste encore à déterminer.

M. Fabrice Thétaz et M. Christophe Schaller disent reconnaître que le montant initialement articulé a été estimé un peu trop rapidement. M. Fabrice Thétaz a d'ores et déjà insisté auprès des architectes pour que le nouveau budget soit scrupuleusement respecté. Quant à M. Christophe Schaller, tout en admettant que le budget a mal été ficelé au départ, il souhaite principalement attirer l'attention du Conseil Général sur les besoins. La liste d'attente est bien réelle (entre 15 et 20 personnes tout au long de l'année). De nombreux Montheysans sont hébergés dans d'autres homes ou d'autres structures similaires de la

région. De plus, la suppression des chambres à 2 lits est véritablement souhaitable : la cohabitation est parfois compliquée entre résidents qui ont des habitudes différentes, des pathologies différentes et qui ne se sont pas « choisis ». Un home n'est pas un lieu de passage mais un lieu de vie.

Suite à ces éclaircissements, la Commission de Gestion se dit satisfaite des explications apportées et souhaite que le projet puisse démarrer le plus rapidement possible.

Pages 99, compte n° 621.503.04 – Parking souterrain du Market, achat

Pages 99, compte n° 621.503.05 – Parking souterrain du Market, rénovation

Pages 99, compte n° 621.610.04 – Parking souterrain du Market, participation

La Commission de Gestion a jugé utile de recevoir, le 20 novembre 2017, M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité. Des explications apportées, elle retient les éléments suivants :

Cet achat s'inscrit dans la continuité de l'établissement du plan de quartier de l'îlot « Coppet-Trollietta ». L'idée initiale était de réaliser un grand « triple parking » reliant celui du Market à ceux de la Migros et du M-Central. Pour diverses raisons, cette solution n'a pas été réalisée, mais une issue vient enfin d'être trouvée. Elle permettra une utilisation facilitée des trois parkings reliés. Les accès et leurs visibilitées seront également améliorés. Avec cette opportunité d'acheter un nouveau parking de 72 places, la Commune poursuit dans sa logique de posséder ou d'exercer la gestion de ces trois parkings.

Le parking du Market, vétuste, nécessite une mise aux normes assez onéreuse. L'ensemble des travaux sera réalisé par les copropriétaires du bâtiment. De son côté, la Commune acquerra la jouissance du parking, après rénovation totale, pour un montant de 3'168'000 CHF. Cela porte le prix de la place à environ 44'000 CHF, ce qui semble correct pour un parking « neuf » au centre-ville. De ce montant, il convient cependant de déduire 1'000'000 CHF de compensation due par les copropriétaires du bâtiment, ce qui abaisse le prix de la place à quelques 30'000 CHF.

Relevons encore que la politique tarifaire du nouveau parking acquis sera similaire à celle pratiquée dans ceux de la Migros et du M-Central.

Quant aux travaux dans le bâtiment et le parking du Market, ils pourraient débuter dès mars 2018, ceci pour une durée de 18 mois environ. Selon toute vraisemblance, ils ne devraient provoquer que peu de nuisances dans les espaces publics.

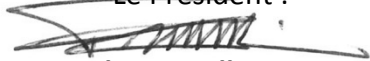
5. Conclusion

Tenant compte de ce qui précède et sous réserve de la suite donnée aux corrections portées au compte de fonctionnement n° 72 par le Conseil Municipal, la Commission de Gestion suggère au Conseil Général d'approuver budget 2018 de la Commune de Monthey tel que présenté, de fixer le coefficient d'impôt à 1.20 ainsi que le barème d'indexation à 160 et

d'autoriser le Conseil Municipal à contracter les emprunts que ce budget implique, ceci à l'unanimité de ses sept Membres.

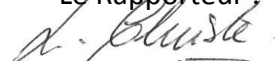
Monthey, le 29.11.17

Le Président :



Fabrice Caillet-Bois

Le Rapporteur :



Lucien Christe